

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/sh/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – THEORIE ET PRINCIPES DE COMPTABILITE  
GENERALE (010)**

*Veillez répondre sur les feuilles de questions dans les emplacements prévus à cet effet.  
Au cas où ces espaces seraient insuffisants, veuillez utiliser le verso des feuilles en annonçant votre renvoi. Vous pouvez utiliser une calculatrice. Un plan comptable est à votre disposition.*

**Question 1 : Théorie - Choix multiples (15 points)**

*Indiquez la bonne réponse dans le carré repris en face des propositions.*

*Bonne réponse: +5; mauvaise réponse : -2, pas de réponse : 0.*

*Il n'y a à chaque fois qu'une seule bonne réponse possible.*

**Répondre uniquement dans le carré.**

- Parmi les propositions suivantes, laquelle est **JUSTE?**

- A) Une entreprise qui souhaite diminuer son bénéfice via les comptes de régularisation va surévaluer ses charges à imputer et ses produits acquis ;
- B) Une entreprise dispose de deux comptes bancaires. Le compte auprès de la banque A présente un solde débiteur de 100 et le compte auprès de la banque B un solde créditeur de 75. Ceci se traduira par un montant de 25 au poste "Valeurs disponibles" du bilan ;
- C) Le coût de la provision pour pension complémentaire des travailleurs s'enregistre au moment où les travailleurs correspondants partent à la pension ;
- D) La reprise d'une provision augmente le résultat de l'exercice.

- **Considérez les 3 affirmations suivantes :**

1. Une entreprise enregistre ses résultats par anticipation. Ainsi, les revenus de services qui seront prestés l'année prochaine ont été enregistrés dans les comptes de cette année. Ceci est contraire au principe de réalisation.
2. Le reviseur constate que l'inventaire physique du stock n'a pas été réalisé et que les opérations de variations de stocks sont manquantes. Ceci est contraire au *matching principle*.
3. Une entreprise est confrontée à un procès et estime à plus de 50% le risque de le perdre. Elle ne juge pas nécessaire d'enregistrer quoi que ce soit dans les comptes. Ceci est contraire au principe de prudence.

Laquelle des propositions A-B-C-D suivantes est JUSTE?

- A. Seule l'affirmation 1 est fausse.
- B. Seule l'affirmation 2 est fausse.
- C. Seule l'affirmation 3 est fausse.
- D. Aucune affirmation n'est fausse.

- **Parmi les 4 propositions suivantes, laquelle est JUSTE?**

- A) Un acompte payé par un client à l'entreprise X donne lieu à un crédit dans un compte d'actif de l'entreprise X ;
- B) Quand on choisit, lors de la valorisation des stocks de commandes en cours, de ne pas inclure la part de bénéfice, on se base sur le principe de réalisation ;
- C) Une plus value de réévaluation, enregistrée sur un bâtiment qui est amorti linéairement sur 10 ans, suit la méthode d'amortissement et est donc amortie chaque année de 10% ;
- D) Lorsqu'une entreprise choisit une méthode dégressive d'amortissement, elle enregistre, pendant la période d'amortissement, un résultat plus faible que si elle avait choisi la méthode linéaire.

**Question 2 : Exercice (85 points)**

Toutes les questions sont relatives à la société 4Wheely S.A., un commerce de go-karts.  
Ci-dessous un extrait (donc incomplet) de sa balance au 24/5/Y14.

PCMN	Libellé	Montant	
		Débit	Crédit
100	Capital		595.000
130	Réserve légale		57.920
140	Bénéfice reporté		22.300
15	Subsides en capital		13.861,57
163.3	Prov. Pour R & C		1.000
1680	Impôts différés		4.074,38
1730	Emprunts étab crédits, salle d'expo		26.400
200	Frais d'établissement	600	
220	Terrain	77.500	77.500
220.0	Terrains , V. A.	77.500	
221	Constructions	67.906,35	67.906,35
221.0	Constructions , V.A.	115.000	
221.9	Constructions, amort. Actés		47.093,65
23	Installations, machines outillage	26.099,28	26.099,28
23.0	I.M.O., V.A.	84.300	
23.9	I.M.O., amort. Actés		58.200,72
24	Mobilier et mat roulant	36.450	36.450
24.0	Mob. Et mat.roulant; V.A.	82.500	
24.9	Mob. Et mat. roulant, amort. Actés.		46.050
27.0	Immobilisations en cours	60.460	
282.0	Participations (entreprises avec un lien)	240.400	
283.0	Créances sur les entreprises avec lesquelles il existe un lien.	18.000	
340.0	Stock de marchandises	7.320	
400.1	Créances commerciales	17.250	17.250
407.1	Créances douteuses	17.250	
409.1	R.V. actées sur créances		3564,05
4230	Etab. De crédit		8.800
4500	Dettes fiscales estimées		1.200
490	Charges à reporter	210,00	210,00
492	Charges à imputer	305,00	305,00
604	Achat de marchandises	727.485,00	14.549,70
608	RRR obtenus	727,49	36.374,25

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

PCMN	Libellé	Montant	
		Débit	Crédit
6700	Impôts de l'exercice	10.000	
700	C.A.	20.312,50	812.500,00
708	RRR accordés	32.500,00	812,50
...			

Données complémentaires :

- La « SA 4Wheely » a été constituée le 1/1/Y9. Année civile et exercice comptable coïncident donc.
- La société souhaite présenter le bénéfice le plus élevé possible.
- Tous les montants sont « Hors TVA 21% », sauf information contraire.
- Le taux d'ISOC est de 40%.
- Le taux de précompte sur revenus de participation s'élève à 15 % et les revenus d'intérêts s'élèvent à 25%.
- La « SA 4Wheely » détient une participation de 40% dans la « SA Broumbroum ». Lors de l'acquisition de celle-ci, un coût de 400 a été activé.
- La « SA 4Wheely » a entamé au cours de l'exercice précédent la construction, par elle-même, d'une salle d'exposition. C'est son seul projet en cours. Pour financer cet investissement, elle a souscrit le 1/3/Y13 un emprunt à LT, au taux d'intérêt de 11 %. Le paiement de l'intérêt et le remboursement linéaire du principal emprunté s'enregistrent le 31/12 (la première fois le 31/1/Y13).
- Les intérêts intercalaires relatifs à l'année 13 ont déjà été activés.
- Les immobilisés sont amortis par année entière (pas de prorata) et ne sont pas amortis l'année de la revente.
- Les comptes de régularisation présents dans la balance sont relatifs à un seul type de charge.
- L'année dernière, la « SA 4Wheely » a fait l'objet d'une plainte d'un client à la suite d'un accident avec son Go-Kart. Les chances de gagner ce procès sont très faibles pour la « SA 4Wheely ». Une provision a été enregistrée. C'est la seule pour l'instant pour la « SA 4Wheely ».

**A) Enregistrez toutes les opérations courantes suivantes (70 points):**

**1/6/Y14** . L'avertissement extrait de rôle pour l'année 13 est reçu. Il mentionne un montant définitif d'impôts de 14.700 €. Au terme de l'exercice passé, un montant de 14.200 € avait été estimé (ces deux montants dépassent les paiements anticipatifs réalisés). **(5 points).**

--	--	--

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**15/6/Y14.** La « SA 4Wheely » est condamnée à payer la somme de 1.250 € au client qui avait porté plainte. Le montant est payé immédiatement par banque. **(10 points).**

--	--	--

**31/7/Y14.** Réception du premier paiement de la « SA Broumbroum », intérêts et principal, relatif à un prêt accordé par la « SA 4Wheely » en date du 31/7/Y13. Le principal est remboursé en linéaire sur 12 ans et le taux d'intérêt est de 8%, le précompte est retenu par la « SA Broumbroum » **(10 points).**

--	--	--

**1/9/Y14.** Souscription d'un contrat de leasing pour un véhicule. Les données suivantes sont fournies :

- Valeur du contrat (hors option d'achat) : 10.500€ ;
- Option d'achat : 750€ ;
- Intérêt annuel 8% ;
- Annuité : 2.629,79€ ;
- Durée du contrat : 5 ans.

Le véhicule est amorti linéairement sur la durée du contrat. Le bailleur a investi 10.875€ dans ce véhicule. **(20 points).**

--	--	--

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**13/10/Y14.** Afin de terminer la salle d'exposition, la « SA 4Wheely » acquiert des fournitures pour 12.600€. Le montant est payé par banque et les fournitures sont consommées directement. **(10 points).**

--	--	--

**1/11/Y14.** La salle d'exposition est ouverte au public. Les derniers salaires relatifs à cette construction sont payés aux ouvriers : 37.500€ payés par banque (faites abstraction de l'ONSS et des précomptes) **(15 points).**

--	--	--

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**B)**

Après la comptabilisation de toutes les opérations, le résultat de l'exercice se présente comme suit :

D	Résultat de l'exercice	C
18.300		

Présentez les écritures d'affectation du résultat en considérant les hypothèses suivantes. (15 points)

En cas de bénéfice à affecter :

- Affectation aux réserves selon les prescrits légaux minimum ;
- Pour le solde :
  - 30 % aux actionnaires ;
  - 10 % aux administrateurs ;
  - 20 % aux réserves disponibles ;
  - le solde est reporté.

En cas de perte à affecter :

- 20 % sont prélevés sur le capital ;
- 20 % sont prélevés sur les réserves disponibles ;
- Le solde est reporté.

--	--	--



## CLASSE 6

- Charges
- 60 Approvisionnements et marchandises
- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances opératives
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immobilisables destinés à la vente
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-)
- 609 Variation des stocks
- 6090 de matières premières
- 6091 de fournitures
- 6094 de marchandises
- 6095 d'immobilisables destinés à la vente
- 61 Services et biens divers
- 617 Personnel interne et personnes mises à la disposition de l'entreprise
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de surte des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
- 62 Rémunérations, charges sociales et pensions
- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
- 6200 Administrateurs ou gérants
- 6201 Personnel de direction
- 6202 Employés
- 6203 Ouvriers
- 6204 Autres membres du personnel
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
- 622 Primes patronales pour assurances extra-légales
- 623 Autres frais de personnel
- 624 Pensions de retraite et de surte
- 6240 Administrateurs ou gérants
- 6241 Personnel
- 63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges
- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
- 6300 Livraisons aux amortissements sur frais d'établissement
- 6301 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
- 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
- 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
- 6309 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
- 631 Réductions de valeur sur stocks
- 6310 Dotations
- 6311 Reprises (-)
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
- 6320 Dotations
- 6321 Reprises (-)
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
- 6330 Dotations
- 6331 Reprises (-)
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
- 6340 Dotations
- 6341 Reprises (-)
- 635 Provisions pour pensions et obligations similaires
- 6350 Dotations
- 6351 Utilisations et reprises (-)
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
- 6360 Dotations
- 637 Utilisations et reprises (-)
- 6370 Provisions pour autres risques et charges
- 6371 Dotations
- 6372 Utilisations et reprises (-)
- 64 Autres charges d'exploitation
- 640 Charges fiscales d'exploitation
- 641 Monts-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Monts-values sur réalisation de véhicules commerciaux
- 643 à 648 Charges d'exploitation diverses
- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restitutions (-)
- 65 Charges financières
- 650 Charges des débits
- 6500 Intérêts, commissions et frais afférents aux débits
- 6501 Intérêts, commissions des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
- 6502 Autres charges des débits
- 6503 Intérêts financiers portés à l'actif (-)
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants (\*)
- 6510 Dotations
- 6511 Reprises (-)
- 652 Monts-values sur réalisation d'actifs circulants (\*)
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change
- 655 Ecart de conversion des devises
- 656 Provisions à caractère financier
- 6560 Dotations
- 6561 Utilisations et reprises (-)
- 657 à 659 Charges financières diverses
- 66 Charges exceptionnelles
- 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)
- 6600 sur frais d'établissement
- 6601 sur immobilisations incorporelles
- 6602 sur immobilisations corporelles
- 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)
- 662 Provisions pour risques et charges exceptionnels
- 6620 Dotations
- 6621 Utilisations (-)
- 663 Monts-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 664 à 668 Autres charges exceptionnelles
- 669 Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de remédiation (-)
- 67 Impôts sur le résultat
- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
- 6700 Impôts et précomptes dus ou versés
- 6701 Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)
- 6702 Charges fiscales estimées
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
- 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés
- 6711 Suppléments fiscaux constatés
- 6712 Provisions fiscales constituées
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs
- 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immobilisées
- 680 Transferts aux impôts différés
- 689 Transferts aux réserves immobilisées
- 69 Affectations et prélèvements
- 690 Part reportée de l'exercice précédent
- 691 Affectations au capital et à la prime d'émission
- 692 Dotations aux réserves
- 6920 Dotations à la réserve légale
- 6921 Dotations aux autres réserves
- 693 Benefice à reporter
- 694 Remunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres affectations

- 69 Affectations et prélèvements
- 692 Dotations aux réserves
- 6920 Dotations à la réserve légale
- 6921 Dotations aux autres réserves
- 693 Benefice à reporter
- 694 Remunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres affectations

## CLASSE 7

- Produits
- 70 Centre d'affaires
- 700 à 707 Ventes et prestations de services
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-)
- 71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution
- 712 Des en-cours de fabrication
- 713 Des produits fins
- 715 Des immobilisables construits destinés à la vente
- 717 Des commandes en cours d'exécution
- 7170 Valeur d'acquisition
- 7171 Benefice pris en compte
- 72 Production immobilisée
- 74 Autres produits d'exploitation
- 740 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisation de créances commerciales
- 743 à 749 Produits d'exploitation divers
- 75 Produits financiers
- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants (?)
- 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (?)
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change
- 755 Ecart de conversion des devises
- 756 à 759 Produits financiers divers
- 76 Produits exceptionnels
- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
- 7600 sur immobilisations incorporelles
- 7601 sur immobilisations corporelles
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
- 764 à 769 Autres produits exceptionnels
- 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales
- 771 Impôts belges sur le résultat
- 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés
- 7711 Régularisation d'impôts estimés
- 7712 Reprises de provisions fiscales
- 773 Impôts étrangers sur le résultat
- 78 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immobilisées
- 780 Prélèvements sur les impôts différés
- 789 Prélèvements sur les réserves immobilisées
- 79 Affectations et prélèvements
- 790 Benefice reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
- 792 Prélèvement sur les réserves
- 793 Part à reporter
- 794 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la part

## CLASSE 0

- Comptes de droits et engagements hors bilan
- 00 Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise
- 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
- 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise
- 01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers
- 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
- 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
- 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
- 0111 Autres engagements sur effets en circulation
- 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
- 013 Créanciers d'autres garanties personnelles
- 02 Garanties réelles constituées sur actifs propres
- 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
- 021 Garanties réelles constituées pour compte propre
- 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
- 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers
- 03 Garanties reçues
- 030 Dépôts statutaires
- 031 Dépôts statutaires
- 032 Garanties reçues
- 033 Constituants de garanties
- 04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 040 Tiers, débiteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
- 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations
- 050 Engagements d'acquisition
- 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
- 052 Débiteurs pour engagements de cession
- 053 Engagements de cession
- 06 Marchés à terme
- 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir
- 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
- 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
- 063 Marchandises vendues à terme - à livrer
- 064 Devises achetées à terme - à recevoir
- 065 Créanciers pour devises achetées à terme
- 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
- 067 Devises vendues à terme - à livrer
- 07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise
- 070 Droits d'usage à long terme
- 0700 Sur terrains et constructions
- 0701 Sur installations, machines et outillage
- 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et récupérables
- 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à l'écart
- 073 Comptables et déposants de biens et de valeurs
- 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers
- 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits
- 09 Droits et engagements divers

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (030)**

*Indiquez la réponse la plus appropriée ou les réponses les plus appropriées.*

*Chaque réponse correcte vaut 5 ou 10 points (voir cotation pour chaque question), le score est nul en cas d'abstention et de -1 en cas d'erreur.*

**Question 1 : (5 points)**

Selon l'IAS 24 (portant sur les parties liées), laquelle des parties suivantes ne serait pas automatiquement classifiée comme étant une partie liée de l'entreprise WQ ?

Réponse :

- a) QZ, une filiale de WQ qui n'entretient aucun lien commercial ou ne réalise aucun service pour les autres entreprises du groupe WQ et la société mère WQ.
- b) A, un proche parent d'un administrateur de l'entreprise WQ.
- c) ABC, le principal banquier de WQ.
- d) Le fonds de pension du groupe WQ.

**Question 2: (5 points)**

Parmi les expressions ci-dessous, laquelle décrit le mieux le rôle de la Fondation IFRS ?

Réponse :

- a) La Fondation IFRS prépare et publie les exposés-sondages (exposure drafts) ;
- b) La Fondation IFRS avertit l'IASB à propos de la vision de ses membres relativement aux discussions concernant les documents de travail à l'agenda de l'IASB ;
- c) La Fondation IFRS assure la promotion de l'IASB, du travail réalisé par l'IASB et de l'application mondiale des normes de reporting financier internationales ;
- d) La Fondation IFRS facilite l'interprétation des normes en cas de conflits d'interprétation.

**Question 3: (10 points)**

Selon la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie', il existe trois grands types de flux de trésorerie. Lesquels des éléments présentés ci-dessous seront classifiés dans la classe 'flux de trésorerie liés au résultat d'exploitation' selon l'IAS 7 si l'entreprise choisit de présenter les flux de trésorerie liés à ses activités opérationnelle de manière indirecte ?

- (i) Les impôts payés ;
- (ii) Un achat d'investissements à court terme ;
- (iii) La perte engendrée par la vente d'une machine qui faisait partie du processus de production ;
- (iv) L'achat d'une nouvelle machine pour la production.

**Réponse :**

- a) (i) et (ii)
- b) (i) et (iii)
- c) (ii) et (iv)
- d) (iii) et (iv)

**Question 4 : (5 points)**

L'entreprise ABC achète 100 000 actions propres ayant une valeur nominale par action d'1 EUR pour un montant total de 105 000 EUR. A la fin de l'année comptable, l'entreprise ABC détient encore ces actions en sa possession. Comment l'entreprise ABC devra-t-elle présenter ces actions en tenant compte de la norme IAS 32 (portant sur la présentation des Instruments Financiers) ?

**Réponse :**

- a) Comme actifs circulants pour un montant de 100 000 EUR ;
- b) Comme actifs circulants pour un montant de 105 000 EUR ;
- c) En diminution des fonds propres pour un montant de 100 000 EUR ;
- d) En diminution des fonds propres pour un montant de 105 000 EUR.

**Question 5: (10 points)**

Selon IAS 8 'méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs', laquelle des situations ci-dessous représente un changement de méthode comptable / de règle d'évaluation ?

Réponse :

- a) Le changement d'une méthode d'amortissement pour les véhicules de l'entreprise où l'on passe de la méthode d'amortissement linéaire à la méthode d'amortissement dégressif ;
- b) La provision pour des obligations découlant de garanties est de nouveau réévaluée mais selon une méthode différente ;
- c) Une provision est comptabilisée cette année pour un litige juridique alors que l'année précédente, ce litige était reconnu comme une dette conditionnelle ;
- d) Dans les comptes annuels de cette année, les amortissements sont repris dans les coûts des matières vendues (cost of sales) (hypothèse : une présentation par fonction des charges opérationnelles dans le compte de résultats est adoptée) alors que l'année précédente, ils étaient repris sous les coûts administratifs.

**Question 6: (10 points)**

Lequel des segments suivants correspond à un segment opérationnel au sens d'IFRS 8 'segments opérationnels' ?

Réponse :

Un segment opérationnel est un composant d'une entité :

- a) Dont le résultat s'élève à plus de 10% du chiffre d'affaire de l'entité toute entière.
- b) Qui constitue un des plus grands marchés géographiques de l'entité.
- c) Dont les résultats opérationnels sont évalués par le 'Chief Operating Decision Maker' (responsable de la prise de décision opérationnelle) de manière régulière.
- d) Dont le résultat s'élève à 10% de l'entité.

**Question 7: (5 points)**

Le cadre conceptuel de l'IASB identifie les caractéristiques qualitatives suivantes pour les états financiers d'une entreprise :

- (i) Pertinence ;
- (ii) Fiabilité ;
- (iii) Juste représentation ;

(iv) Comparabilité.

Lesquelles des caractéristiques ci-dessus ne sont pas des caractéristiques fondamentales du Cadre Conceptuel de l'IASB ?

Réponse :

- a) (i) et (ii)
- b) (i) et (iii)
- c) (iii) et (iv)
- d) (ii) et (iv)

**Question 8: (5 points)**

Une entreprise de biotechnologie a émis un plan d'option d'achat d'actions à 5 de ses cadres supérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La juste valeur des options attribuées à chaque cadre supérieur et déterminée en utilisant le modèle de BLACK & SCHOLES, est de 300.000 EUR. Chaque cadre supérieur peut exercer ses options à partir du moment où il travaille depuis au moins 3 ans au sein de l'entreprise (hautement probable que cela sera le cas). Si toutes les options sont exercées, les cadres dirigeants détiendront conjointement 5% du capital social de l'entreprise de biotechnologie.

Quelle serait l'entrée comptable qui devrait être comptabilisée dans les états financiers de l'entreprise de biotechnologie en lien avec le plan d'option d'achat d'actions à la fin de l'année 2015 ?

- a) Débit : charges salariales (compte de résultat) 300.000 EUR - Crédit : capitaux propres (bilan) 300.000 EUR.
- b) Débit : charges salariales (compte de résultat) 100.000 EUR - Crédit : capitaux propres (bilan) 100.000 EUR.
- c) Débit : charges salariales (compte de résultat) 500.000 EUR - Crédit : capitaux propres (bilan) 500.000 EUR.
- d) Débit : charges salariales (compte de résultat) 1.500.000 EUR - Crédit : capitaux propres (bilan) 1.500.000 EUR.
- e) Débit : capitaux propres (bilan) 1.500.000 EUR - Crédit : dettes salariales (bilan) 1.500.000 EUR.

**Question 9: (5 points)**

Selon les normes IFRS, les impôts différés sont reconnus sur la base des différences temporaires (c'est-à-dire des différences entre les valeurs comptables en IFRS et les bases fiscales des actifs et des passifs). Supposons que la base comptable IFRS de coûts de développement en lien avec un actif immobilisé présent dans le bilan est de 100 EUR alors que le montant enregistré en tant qu'actif immobilisé selon les normes comptables belges est de 150 EUR (les coûts de recherches pouvant être capitalisés selon les normes comptables belges). Le taux d'impôt sur le revenu est de 40%. Quel serait le montant d'actif ou de passif d'impôt différé qui devrait être reconnu au bilan en fin d'année ?

- a) Passif d'impôt différé pour un montant de 50 EUR.
- b) Actif d'impôt différé pour un montant de 50 EUR.
- c) Passif d'impôt différé pour un montant de 20 EUR.
- d) Actif d'impôt différé pour un montant de 20 EUR.
- e) Passif d'impôt différé pour un montant de 60 EUR.

**Question 10 : (5 points)**

Parmi les déclarations suivantes, laquelle est correcte pour une entité publiant ses états financiers pour la première fois selon les normes IFRS ?

- a) L'entité doit publier un bilan ainsi qu'un compte de résultat sans autres informations ;
- b) L'entité doit publier un bilan, un compte de résultat, un état des flux de trésorerie, un état des variations des capitaux propres ainsi que des informations complémentaires, incluant l'impact de la première adoption des IFRS (à savoir une réconciliation entre les états financiers publiés précédemment dans le GAAP local et les comptes en IFRS ainsi que les retraitements IFRS pour l'exercice comptable précédent) ;
- c) L'entité doit publier un bilan, un compte de résultat, un état des flux de trésorerie, un état des variations des capitaux propres sans informations complémentaires ;
- d) L'entité doit uniquement publier un bilan ainsi que les informations expliquant l'impact du changement en IFRS sur les résultats à la fin de l'année ainsi que sur les résultats des années précédentes, parce que c'est la première fois que l'entité applique les IFRS ;
- e) Aucune des propositions ci-dessus n'est correcte.

**Question 11: (10 points)**

Une usine « A » a été identifiée comme constituant une UGT (« Unité Génératrice de Trésorerie »). La valeur comptable (= valeur brute d'acquisition diminuée des montants cumulés d'amortissements) des actifs immobilisés de l'usine « A » est de 100 EUR au 31 décembre 2015. Leur juste valeur diminuée des coûts de vente est de 95 EUR. Leur valeur d'utilité est de 80 EUR. Le groupe a l'intention de continuer à utiliser l'usine « A » dans ses activités, il n'a pas l'intention de la vendre.

Selon les normes IFRS (IAS 36), quel serait le montant de perte de valeur éventuel qui devrait être reconnu pour les actifs immobilisés de l'usine « A » au 31 décembre 2015 ?

- a) Pas de perte de valeur à reconnaître ;
- b) 5 EUR ;
- c) 20 EUR ;
- d) 100 EUR ;
- e) Aucune des propositions ci-dessus n'est correcte.

**Question 12 : (5 points)**

Selon la norme IAS 16 (portant sur les immobilisations corporelles), laquelle des déclarations suivantes est correcte ?

- a) Le « modèle de réévaluation » est une option de politique comptable. Les entreprises peuvent également décider de valoriser les éléments de leurs immobilisations corporelles à leur coût moins leurs amortissements cumulés et leurs pertes de valeurs cumulées et ainsi ne pas réévaluer leur actif corporel de manière régulière ;
- b) Les entreprises doivent mesurer tous les éléments de leurs immobilisations corporelles à leur juste valeur à partir du moment où cette juste valeur peut être mesurée de manière fiable ;
- c) Les entreprises doivent mesurer tous les éléments de leurs immobilisations corporelles qui sont désignés comme des actifs destinés à la vente à la date du bilan, à leur juste valeur à partir du moment où cette juste valeur peut être mesurée de manière fiable ;
- d) Le « modèle de réévaluation » est interdit, les entreprises doivent toujours mesurer leurs éléments d'immobilisations corporelles à leurs coûts diminués du montant cumulés de leurs amortissements ainsi que du montant cumulé de leurs pertes de valeur ;
- e) Aucune des propositions ci-dessus n'est correcte.

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/sh/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – ANALYSE FINANCIÈRE (040)**

Excepté les questions de théorie, toutes les questions concernent l'analyse financière de l'entreprise X pour les années 2013 et 2014 (voir annexe).

**Question 1 : choix multiple (réponse correcte +3, pas de réponse 0 et -1 par erreur)**

**(30 points au total)**

**1. Une entreprise procède à une restructuration et transfère à l'actif des frais de restructuration pour 500.000 EUR. Le réviseur émet des réserves sur ce transfert pour un montant de 150.000 EUR. Parmi les propositions suivantes, laquelle est correcte ?**

- a. La correction nécessaire pour une image fidèle n'aura pas d'impact sur le ratio de solvabilité de l'entreprise ;
- b. La correction n'aura pas d'effet négatif sur l'actif net réel de l'entreprise ;
- c. En fonction de la correction éventuelle, le ROE de l'entreprise n'en sera pas affecté ;
- d. Cette remarque du réviseur aura un impact sur le calcul du taux de valeur ajoutée.

**2. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. Quand un emprunt obligataire est subordonné, il pénalise les autres créanciers ;
- b. L'octroi d'un crédit d'investissement peut permettre de reconstituer un fonds de roulement négatif ;
- c. Si les fonds propres d'une entreprise sont faibles par rapport à l'ensemble des moyens et que cela est causé par une capacité d'autofinancement négative, l'analyste financier considérera cet élément comme positif ;
- d. Si une entreprise utilise la technique du « sale and lease back », elle améliore son besoin en fonds de roulement.

**3. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. Un besoin en fonds de roulement négatif provoque une trésorerie nette positive ;
- b. L'actif net d'une société s'améliore par un remboursement d'une dette vis-à-vis d'un tiers ;
- c. Une entreprise présente une capacité de financement alors que son épargne brute est négative, grâce à une récupération plus rapide des créances commerciales ;
- d. Le montant des charges non décaissées influence le cash-flow.

**4. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. L'obtention d'un nouveau crédit a un effet positif sur l'EBITDA ;
- b. Si le réviseur émet un avis avec réserve sur l'activation des frais de restructuration, la correction appliquée par l'analyste financier aura un effet sur le fonds de roulement net de l'entreprise ;
- c. Lorsqu'une entreprise, lors d'un investissement, a un besoin supplémentaire de fonds de roulement, ce besoin peut être fourni par une meilleure rotation des stocks ;
- d. Si un analyste financier veut comparer les performances de deux entreprises cotées en bourse, il pourra le faire sur base du « *Return On Equity* ».



**Question 3 (30 points)**

En 2014, l'entreprise n'a aucune dette à long terme.

- a. Pensez- vous que cela met en péril la qualité de sa structure financière ? Un concept permet de calculer les fonds à long terme qui sont disponibles pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise.  
Calculez pour 2014 le concept correspondant à cette notion.
  
- b. En fonction du résultat obtenu au point « a », comment justifiez-vous l'absence de dettes financières court terme ?  
Calculez pour 2014 le concept qui justifie votre réponse et permet de calculer les moyens dont l'entreprise a besoin pour financer ses activités journalières.
  
- c. Choisissez 2 ratios qui ont influencé le concept défini et calculé au point 2.  
Calculez ces 2 ratios pour l'année 2014.

## BILAN APRES REPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>			
	<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....	<u>33.566.808</u>	<u>35.185.784</u>
	<b>Frais d'établissement</b> ..... 5.1 20		
	<b>Immobilisations incorporelles</b> ..... 5.2 21	186.924	230.219
	<b>Immobilisations corporelles</b> ..... 5.3 22/27	33.261.973	33.977.890
	Terrains et constructions ..... 22	3.580.097	3.214.775
	Installations, machines et outillage ..... 23	27.938.179	30.203.915
	Mobilier et matériel roulant ..... 24	122.622	110.569
	Location-financement et droits similaires ..... 25		
	Autres immobilisations corporelles ..... 26		
	Immobilisations en cours et acomptes versés ..... 27	1.621.075	448.631
	<b>Immobilisations financières</b> ..... 5.4/ 5.5.1 28	117.911	977.675
	<b>Entreprises liées</b> ..... 5.14 280/1	84.655	944.208
	Participations ..... 280		
	Créances ..... 281	84.655	944.208
	<b>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b> ..... 5.14 282/3		
	Participations ..... 282		
	Créances ..... 283		
	<b>Autres immobilisations financières</b> ..... 284/8	33.256	33.467
	Actions et parts ..... 284		
	Créances et cautionnements en numéraire ..... 285/8	33.256	33.467
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> ..... 29/58	<u>39.507.514</u>	<u>36.291.361</u>
	<b>Créances à plus d'un an</b> ..... 29		
	Créances commerciales ..... 290		
	Autres créances ..... 291		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> ..... 3	13.830.645	15.536.368
	<b>Stocks</b> ..... 30/36	13.830.645	15.536.368
	Approvisionnements ..... 30/31	5.691.725	5.826.323
	En-cours de fabrication ..... 32	1.650.720	1.842.092
	Produits finis ..... 33	6.488.200	7.867.953
	Marchandises ..... 34		
	Immeubles destinés à la vente ..... 35		
	Acomptes versés ..... 36		
	<b>Commandes en cours d'exécution</b> ..... 37		
	<b>Créances à un an au plus</b> ..... 40/41	25.317.560	20.571.764
	Créances commerciales ..... 40	19.627.260	18.063.185
	Autres créances ..... 41	5.690.300	2.508.579
	<b>Placements de trésorerie</b> ..... 5.5.1/ 5.6 50/53		
	Actions propres ..... 50		
	Autres placements ..... 51/53		
	<b>Valeurs disponibles</b> ..... 54/58	16.488	21.826
	<b>Comptes de régularisation</b> ..... 5.6 490/1	342.821	161.403
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> ..... 20/58	<u>73.074.322</u>	<u>71.477.145</u>

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			10/15	16.582.778	16.590.970
<b>Capital</b>		5.7	10	15.061.500	15.061.500
	Capital souscrit		100	15.061.500	15.061.500
	Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>			11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>			12		
<b>Réserves</b>			13	1.506.150	1.506.150
	Réserve légale		130	1.506.150	1.506.150
	Réserves indisponibles		131		
	Pour actions propres		1310		
	Autres		1311		
	Réserves immunisées		132		
	Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)			14	983	538
<b>Subsides en capital</b>			15	14.145	22.782
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>			19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			16	10.208.416	9.975.658
<b>Provisions pour risques et charges</b>			160/5	10.201.314	9.962.451
	Pensions et obligations similaires		160	6.073.604	5.096.372
	Charges fiscales		161		
	Grosses réparations et gros entretien		162		
	Autres risques et charges	5.8	163/5	4.127.710	4.866.079
<b>Impôts différés</b>			168	7.102	13.207
<b>DETTES</b>			17/49	46.283.128	44.910.517
<b>Dettes à plus d'un an</b>		5.9	17		
	Dettes financières		170/4		
	Emprunts subordonnés		170		
	Emprunts obligataires non subordonnés		171		
	Dettes de location-financement et assimilées		172		
	Etablissements de crédit		173		
	Autres emprunts		174		
	Dettes commerciales		175		
	Fournisseurs		1750		
	Effets à payer		1751		
	Acomptes reçus sur commandes		176		
	Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>			42/48	46.283.128	44.910.517
	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
	Dettes financières		43		3.699.044
	Etablissements de crédit		430/8		
	Autres emprunts		439		3.699.044
	Dettes commerciales		44	32.104.882	31.430.484
	Fournisseurs		440/4	32.104.882	31.430.484
	Effets à payer		441		
	Acomptes reçus sur commandes		46		
	Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	10.045.816	8.728.935
	Impôts		450/3	2.578.199	1.196.243
	Rémunérations et charges sociales		454/9	7.467.617	7.532.692
	Autres dettes		47/48	4.132.430	1.052.054
<b>Comptes de régularisation</b>		5.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			10/49	73.074.322	71.477.145

## COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	194.839.582	232.374.832
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	185.685.230	225.080.997
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ..... (+)/(-)		71	-2.963.091	-4.796.012
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	12.117.443	12.089.847
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	188.180.900	224.778.684
Approvisionnements et marchandises .....		60	115.873.795	143.123.488
Achats .....		600/8	116.233.408	141.906.002
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-359.613	1.217.486
Services et biens divers .....		61	35.582.599	42.490.712
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.10	62	28.103.159	26.330.596
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	8.591.570	11.543.315
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	-897.754	1.420.386
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	5.10	635/7	238.862	-939.454
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	688.669	809.641
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	6.658.682	7.596.148
<b>Produits financiers</b> .....		75	105.135	268.885
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751		
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	105.135	268.885
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	448.427	1.161.102
Charges des dettes .....		650	23.176	78.674
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	425.251	1.082.428
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	6.315.390	6.703.931

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	76		43.400
<b>Produits exceptionnels</b> .....			
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....	762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....	763		43.400
Autres produits exceptionnels .....	5.11 764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b> .....	66	284.855	386.087
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	284.855	342.687
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) .....	662 (+)/(-)		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....	663		43.400
Autres charges exceptionnelles .....	5.11 664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	669 (-)		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....	9903 (+)/(-)	6.030.535	6.361.244
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....	780	6.105	13.437
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....	680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	5.12 67/77 (+)/(-)	2.290.995	1.860.000
Impôts .....	670/3	2.290.995	1.860.000
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....	77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....	9904 (+)/(-)	3.745.645	4.514.681
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....	789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....	689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....	9905 (+)/(-)	3.745.645	4.514.681

## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	3.746.183	663.722
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	3.745.645	4.514.681
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	538	-3.850.959
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	983	538
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	3.745.200	663.184
Rémunération du capital .....	694	3.745.200	663.184
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/sh/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – ANALYSE FINANCIÈRE (040)**

Excepté les questions de théorie, toutes les questions concernent l'analyse financière de l'entreprise X pour les années 2013 et 2014 (voir annexe).

**Question 1 : choix multiple (réponse correcte +3, pas de réponse 0 et -1 par erreur)**

**(30 points au total)**

**1. Une entreprise procède à une restructuration et transfère à l'actif des frais de restructuration pour 500.000 EUR. Le réviseur émet des réserves sur ce transfert pour un montant de 150.000 EUR. Parmi les propositions suivantes, laquelle est correcte ?**

- a. La correction nécessaire pour une image fidèle n'aura pas d'impact sur le ratio de solvabilité de l'entreprise ;
- b. La correction n'aura pas d'effet négatif sur l'actif net réel de l'entreprise ;
- c. En fonction de la correction éventuelle, le ROE de l'entreprise n'en sera pas affecté ;
- d. Cette remarque du réviseur aura un impact sur le calcul du taux de valeur ajoutée.

**2. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. Quand un emprunt obligataire est subordonné, il pénalise les autres créanciers ;
- b. L'octroi d'un crédit d'investissement peut permettre de reconstituer un fonds de roulement négatif ;
- c. Si les fonds propres d'une entreprise sont faibles par rapport à l'ensemble des moyens et que cela est causé par une capacité d'autofinancement négative, l'analyste financier considérera cet élément comme positif ;
- d. Si une entreprise utilise la technique du « sale and lease back », elle améliore son besoin en fonds de roulement.

**3. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. Un besoin en fonds de roulement négatif provoque une trésorerie nette positive ;
- b. L'actif net d'une société s'améliore par un remboursement d'une dette vis-à-vis d'un tiers ;
- c. Une entreprise présente une capacité de financement alors que son épargne brute est négative, grâce à une récupération plus rapide des créances commerciales ;
- d. Le montant des charges non décaissées influence le cash-flow.

**4. Laquelle de ces affirmations est correcte ?**

- a. L'obtention d'un nouveau crédit a un effet positif sur l'EBITDA ;
- b. Si le réviseur émet un avis avec réserve sur l'activation des frais de restructuration, la correction appliquée par l'analyste financier aura un effet sur le fonds de roulement net de l'entreprise ;
- c. Lorsqu'une entreprise, lors d'un investissement, a un besoin supplémentaire de fonds de roulement, ce besoin peut être fourni par une meilleure rotation des stocks ;
- d. Si un analyste financier veut comparer les performances de deux entreprises cotées en bourse, il pourra le faire sur base du « *Return On Equity* ».



**Question 3 (30 points)**

En 2014, l'entreprise n'a aucune dette à long terme.

- a. Pensez- vous que cela met en péril la qualité de sa structure financière ? Un concept permet de calculer les fonds à long terme qui sont disponibles pour financer le cycle d'exploitation de l'entreprise.  
Calculez pour 2014 le concept correspondant à cette notion.
  
- b. En fonction du résultat obtenu au point « a », comment justifiez-vous l'absence de dettes financières court terme ?  
Calculez pour 2014 le concept qui justifie votre réponse et permet de calculer les moyens dont l'entreprise a besoin pour financer ses activités journalières.
  
- c. Choisissez 2 ratios qui ont influencé le concept défini et calculé au point 2.  
Calculez ces 2 ratios pour l'année 2014.

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>33.566.808</u>	<u>35.185.784</u>
Frais d'établissement .....	5.1	20		
Immobilisations incorporelles .....	5.2	21	186.924	230.219
Immobilisations corporelles .....	5.3	22/27	33.261.973	33.977.890
Terrains et constructions .....		22	3.580.097	3.214.775
Installations, machines et outillage .....		23	27.938.179	30.203.915
Moblier et matériel roulant .....		24	122.622	110.569
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	1.621.075	448.631
Immobilisations financières .....	5.4/ 5.5.1	28	117.911	977.675
Entreprises liées .....	5.14	280/1	84.655	944.208
Participations .....		280		
Créances .....		281	84.655	944.208
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	33.256	33.467
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	33.256	33.467
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>39.507.514</u>	<u>36.291.361</u>
Créances à plus d'un an .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution .....		3	13.830.645	15.536.368
Stocks .....		30/36	13.830.645	15.536.368
Approvisionnements .....		30/31	5.691.725	5.826.323
En-cours de fabrication .....		32	1.650.720	1.842.092
Produits finis .....		33	6.488.200	7.867.953
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
Créances à un an au plus .....		40/41	25.317.560	20.571.764
Créances commerciales .....		40	19.627.260	18.063.185
Autres créances .....		41	5.690.300	2.508.579
Placements de trésorerie .....	5.5.1/ 5.6	50/53		
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53		
Valeurs disponibles .....		54/58	16.488	21.826
Comptes de régularisation .....	5.6	490/1	342.821	161.403
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	<u>73.074.322</u>	<u>71.477.145</u>

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			10/15	<u>16.582.778</u>	<u>16.590.970</u>
<b>Capital</b>		5.7	10	15.061.500	15.061.500
Capital souscrit			100	15.061.500	15.061.500
Capital non appelé			101		
<b>Primes d'émission</b>			11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>			12		
<b>Réserves</b>			13	1.506.150	1.506.150
Réserve légale			130	1.506.150	1.506.150
Réserves indisponibles			131		
Pour actions propres			1310		
Autres			1311		
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)			14	983	538
<b>Subsides en capital</b>			15	14.145	22.782
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>			19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			16	<u>10.208.416</u>	<u>9.975.658</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			160/5	10.201.314	9.962.451
Pensions et obligations similaires			160	6.073.604	5.096.372
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Autres risques et charges		5.8	163/5	4.127.710	4.866.079
<b>Impôts différés</b>			168	7.102	13.207
<b>DETTES</b>			17/49	<u>46.283.128</u>	<u>44.910.517</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>		5.9	17		
Dettes financières			170/4		
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171		
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173		
Autres emprunts			174		
Dettes commerciales			175		
Fournisseurs			1750		
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>			42/48	46.283.128	44.910.517
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42		
Dettes financières			43		3.699.044
Etablissements de crédit			430/8		
Autres emprunts			439		3.699.044
Dettes commerciales			44	32.104.882	31.430.484
Fournisseurs			440/4	32.104.882	31.430.484
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45	10.045.816	8.728.935
Impôts			450/3	2.578.199	1.196.243
Rémunérations et charges sociales			454/9	7.467.617	7.532.692
Autres dettes			47/48	4.132.430	1.052.054
<b>Comptes de régularisation</b>		5.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			10/49	<u>73.074.322</u>	<u>71.477.145</u>

## COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	194.839.582	232.374.832
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	185.685.230	225.080.997
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ..... (+)/(-)		71	-2.963.091	-4.796.012
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	12.117.443	12.089.847
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	188.180.900	224.778.684
Approvisionnements et marchandises .....		60	115.873.795	143.123.488
Achats .....		600/8	116.233.408	141.906.002
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-359.613	1.217.486
Services et biens divers .....		61	35.582.599	42.490.712
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.10	62	28.103.159	26.330.596
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	8.591.570	11.543.315
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	-897.754	1.420.386
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	5.10	635/7	238.862	-939.454
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	688.669	809.641
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	6.658.682	7.596.148
<b>Produits financiers</b> .....		75	105.135	268.885
Produits des immobilisations financières .....		750		
Produits des actifs circulants .....		751		
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	105.135	268.885
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	448.427	1.161.102
Charges des dettes .....		650	23.176	78.674
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	425.251	1.082.428
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	6.315.390	6.703.931

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>76</b>		<b>43.400</b>
	<b>760</b>		
	<b>761</b>		
	<b>762</b>		
	<b>763</b>		<b>43.400</b>
<b>5.11</b>	<b>764/9</b>		
	<b>66</b>	<b>284.855</b>	<b>386.087</b>
	<b>660</b>	<b>284.855</b>	<b>342.687</b>
	<b>661</b>		
	<b>662</b>		
	<b>663</b>		<b>43.400</b>
<b>5.11</b>	<b>664/8</b>		
	<b>669</b>		
	<b>9903</b>	<b>6.030.535</b>	<b>6.361.244</b>
	<b>780</b>	<b>6.105</b>	<b>13.437</b>
	<b>680</b>		
<b>5.12</b>	<b>67/77</b>	<b>2.290.995</b>	<b>1.860.000</b>
	<b>670/3</b>	<b>2.290.995</b>	<b>1.860.000</b>
	<b>77</b>		
	<b>9904</b>	<b>3.745.645</b>	<b>4.514.681</b>
	<b>789</b>		
	<b>689</b>		
	<b>9905</b>	<b>3.745.645</b>	<b>4.514.681</b>

## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	3.746.183	663.722
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	3.745.645	4.514.681
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	538	-3.850.959
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	983	538
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	3.745.200	663.184
Rémunération du capital .....	694	3.745.200	663.184
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696		

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse  
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « GESTION DES  
RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE »**

**VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR  
CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

**NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.**

**RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE  
QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.**

AVD/hm/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE  
INTERNE (060)**

**Question 1 (8 points)**

Quelles sont les étapes suivies par le réviseur lors de l'évaluation du système de contrôle interne ?

**Question 2 (6 points)**

Donnez trois exemples de moyens d'aide écrits, non électroniques, qui permettent au réviseur de se forger une image du contrôle interne. Quels sont leurs avantages et inconvénients respectifs ?

**Question 3 ( 6 points)**

Quelle est l'influence de l'informatisation sur le contrôle interne ?

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « AUDIT ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES »**

**VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

**NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.**

**RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.**

AVD/hm/8/10/2016

<p><b>EXAMEN D'ADMISSION – AUDIT ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES</b> <b>(070)</b></p>
---

**Question 1 (7 points)**

Comment définissez-vous le risque de révision (également appelé, risque d'audit) ? Quelles en sont ses composantes et comment pouvez-vous les décrire ?

**Question 2 (7 points)**

Qu'entend-on par procédures de confirmation externe ? Quelles sortes de procédures de confirmation externe utilise-t-on ? Quels sont les avantages et les inconvénients de l'utilisation des confirmations en tant que procédure de contrôle ?

**Question 3 (6 points)**

De quelle manière les éléments d'échantillonnage peuvent-ils être sélectionnés lorsque vous utilisez la technique de sondages statistiques ?

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/8/10/2016

<p><b>EXAMEN D'ADMISSION – LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES SIMILAIRES (120)</b></p>
---

**Question 1 (25 points)**

- a. Quelles sont les conditions de la faillite ?
- b. Les conditions sont-elles différentes lorsque le failli est une personne morale ou une personne physique ?

**Question 2 (25 points)**

- a. Quelle est la signification de la notion d'excusabilité du failli ?
- b. Quelles sont les conditions pour que le failli soit déclaré excusable ? Est-ce utile de distinguer le sort des personnes physiques et des personnes morales à cet égard ?

**Question 3 (30 points)**

- a. Quel est le champ d'application de la loi sur la continuité des entreprises ?
- b. Quels sont les effets que la loi sur la continuité des entreprises attache au jugement qui déclare ouverte la procédure de réorganisation judiciaire ?

**Question 4 (20 points)**

**1. Lors d'une faillite**

- Il y a toujours une période suspecte de six mois ;
- La période suspecte peut être plus longue que six mois ;
- Les paiements par le failli après le jugement de faillite sont opposables à la masse ;
- Un curateur qui est désigné ne doit pas prendre en compte les actes juridiques accomplis pendant la période suspecte.

**2. Sont susceptibles d'être confrontés à une déclaration de faillite :**

- La société de droit commun à objet commercial ;
- Le gérant d'une SPRL qui a pour objet social la vente d'accessoires pour événements festifs ;
- Les associés d'une société en nom collectif à objet commercial ;
- L'associé unique d'une SPRL qui a pour objet social l'exploitation d'une friterie.

**3. Si, par suite de perte, l'actif net d'une SPRL ou d'une SA est réduit à un montant inférieur à la moitié de la part fixe du capital social, le conseil d'administration ou le gérant est obligé**

- De dissoudre la société;
- de faire délibérer l'assemblée générale sur la dissolution : l'assemblée générale étant obligée de dissoudre la société;
- de faire l'aveu de la faillite;
- Aucune des réponses précédentes n'est correcte.

**4. Les administrateurs de la SA X, un cabinet d'avocats, ont des problèmes temporaires de liquidités. Ils décident, d'une part, de payer Proximus et la maison d'éditions Kluwer pour les bases de données juridiques mais, d'autre part, ils choisissent de suspendre provisoirement le paiement des cotisations sociales et du précompte professionnel. Ce non-paiement répété des cotisations sociales et du précompte professionnel :**

- Constitue *ipso facto* une faute de gestion, vu que les cotisations sociales et le précompte professionnel constituent des dettes privilégiées qui doivent donc être payées en premier lieu ;
- Peut constituer une faute de gestion dans la mesure où cela génère un crédit artificiel dans le chef de la société, au détriment du fisc et de l'administration de la sécurité sociale ;
- N'implique pas une responsabilité de l'administrateur pour non-paiement des dettes fiscales ou sociales, dès lors que c'est la société qui est responsable de payer les impôts dont elle est le débiteur;
- Implique une présomption irréfragable de responsabilité des administrateurs.

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES  
SIMILAIRES (120)**

**Question 1 (25 points)**

- a. Quelles sont les conditions de la faillite ?
- b. Les conditions sont-elles différentes lorsque le failli est une personne morale ou une personne physique ?

**Question 2 (25 points)**

- a. Quelle est la signification de la notion d'excusabilité du failli ?
- b. Quelles sont les conditions pour que le failli soit déclaré excusable ? Est-ce utile de distinguer le sort des personnes physiques et des personnes morales à cet égard ?

**Question 3 (30 points)**

- a. Quel est le champ d'application de la loi sur la continuité des entreprises ?
- b. Quels sont les effets que la loi sur la continuité des entreprises attache au jugement qui déclare ouverte la procédure de réorganisation judiciaire ?

**Question 4 (20 points)**

**1. Lors d'une faillite**

- Il y a toujours une période suspecte de six mois ;
- La période suspecte peut être plus longue que six mois ;
- Les paiements par le failli après le jugement de faillite sont opposables à la masse ;
- Un curateur qui est désigné ne doit pas prendre en compte les actes juridiques accomplis pendant la période suspecte.

**2. Sont susceptibles d'être confrontés à une déclaration de faillite :**

- La société de droit commun à objet commercial ;
- Le gérant d'une SPRL qui a pour objet social la vente d'accessoires pour événements festifs ;
- Les associés d'une société en nom collectif à objet commercial ;
- L'associé unique d'une SPRL qui a pour objet social l'exploitation d'une friterie.

**3. Si, par suite de perte, l'actif net d'une SPRL ou d'une SA est réduit à un montant inférieur à la moitié de la part fixe du capital social, le conseil d'administration ou le gérant est obligé**

- De dissoudre la société;
- de faire délibérer l'assemblée générale sur la dissolution : l'assemblée générale étant obligée de dissoudre la société;
- de faire l'aveu de la faillite;
- Aucune des réponses précédentes n'est correcte.

**4. Les administrateurs de la SA X, un cabinet d'avocats, ont des problèmes temporaires de liquidités. Ils décident, d'une part, de payer Proximus et la maison d'éditions Kluwer pour les bases de données juridiques mais, d'autre part, ils choisissent de suspendre provisoirement le paiement des cotisations sociales et du précompte professionnel. Ce non-paiement répété des cotisations sociales et du précompte professionnel :**

- Constitue *ipso facto* une faute de gestion, vu que les cotisations sociales et le précompte professionnel constituent des dettes privilégiées qui doivent donc être payées en premier lieu ;
- Peut constituer une faute de gestion dans la mesure où cela génère un crédit artificiel dans le chef de la société, au détriment du fisc et de l'administration de la sécurité sociale ;
- N'implique pas une responsabilité de l'administrateur pour non-paiement des dettes fiscales ou sociales, dès lors que c'est la société qui est responsable de payer les impôts dont elle est le débiteur;
- Implique une présomption irréfragable de responsabilité des administrateurs.

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – DROIT CIVIL (141)**

**Question 1 (30 points)**

- a. A cède à C la créance qu'il possède contre B. Après cette cession, B peut valablement payer :
- À A ou C ;
  - Seulement à C ;
  - À A tant que la cession n'a pas été notifiée à B ou que B ne l'a pas reconnue ;
  - Seulement à C à partir du moment où B a donné son accord pour la cession.
- b. Une créance peut-elle être cédée ? Si oui, quelles sont les conditions à respecter ?
- c. Est-ce qu'une convention synallagmatique est susceptible d'être transférée selon le droit belge ? Expliquez les conséquences juridiques éventuelles.

**Question 2. (10 points)**

**Un acte juridique constitue un :**

- Acte humain avec des effets de droit voulus ou non voulus ;
- Acte humain avec des effets de droit non voulus ;
- Une manifestation intentionnelle de volonté dans le but de réaliser certains effets de droit.

**L'obligation solidaire est une obligation qui se caractérise par le fait qu'elle comprend plusieurs créanciers ou plusieurs débiteurs. L'obligation solidaire passive :**

- Constitue un synonyme du fait que le débiteur est obligé personnellement et est tenu de remplir ses engagements sur tous ses biens mobiliers ou immobiliers, présents et à venir ;
- Implique que les débiteurs peuvent être poursuivis par les créanciers chacun pour leur part en principe égal (en fonction des nombres des débiteurs) ;
- Implique que les débiteurs peuvent être poursuivis par les créanciers chacun pour la totalité de la dette engagée.

**Question 3 (20 points)**

En décembre 2015, vous concluez un contrat de deux ans avec une fiduciaire, afin qu'elle gère votre comptabilité et votre facturation. Indépendamment de la charge de travail que vous avez à lui fournir, vous lui payez un forfait mensuel de 2.000 euros.

En janvier 2016, vous avez constaté que les prestations de votre co-contractant étaient truffées d'erreur.

En février, votre co-contractant n'a pas traité tout ce qui lui était dévolu et en mars, il a omis de s'occuper de vous.

Votre patience a des limites ! Pouvez-vous suspendre vos paiements mensuels jusqu'à ce que cette société vous donne satisfaction dans son travail ? Pouvez-vous mettre vous-même un terme à la convention qui vous lie ? Une procédure judiciaire serait-elle opportune ?

**Question 4 (40 points)**

Expliquez brièvement :

1. Les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes;
2. La stipulation pour autrui ;
3. Le droit réel comprend un droit de suite ;
4. Comment déterminer si un droit constitue un droit personnel ou un droit réel.

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE.**

**NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LE QUESTIONNAIRE – SEULEMENT VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE**

AVD/hm/8/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – DROIT COMMERCIAL (142)**

**Question 1 (30 points)**

Qu'est-ce qu'un acte de commerce ? Qu'est-ce qu'un acte mixte ? Comment acquiert-on la qualité de commerçant ?

**Question 2 (30 points)**

Un commerçant vend des fournitures à un autre commerçant. L'acquéreur refuse ensuite de payer, arguant qu'il n'existe pas de contrat entre eux. Comment le vendeur pourra-t-il prouver, devant le tribunal, l'existence d'une relation contractuelle ? Distinguez dans votre réponse selon que le prix est supérieur ou inférieur à 500 euros.

**Question 3 (20 points)**

Quelles sont les différences entre l'agent commercial, un courtier, un concessionnaire de vente ?

Quels sont les droits de l'agent commercial en cas de rupture du contrat d'agence commerciale ?

**Question 4 (20 points)**

a. Une entreprise paie tardivement ses dettes :

- Le créancier (entreprise) peut demander des intérêts moratoires sans mise en demeure sur la base de la loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ;
- Le créancier (aussi une entreprise) peut demander des intérêts moratoires après mise en demeure sur la base de l'article 1153 Code Civil ;
- Le créancier (entreprise) peut solliciter une astreinte afin de contraindre son débiteur de payer sa dette.

b. SAM, SOPHIE, LAURA et TIM exploitent ensemble un commerce de vente de chaussures. Sam achète aux noms des autres un grand nombre de chaussures auprès de « American Shoe », mais cette commande n'est pas payée. Au près de qui le vendeur American Shoe peut-il réclamer le paiement ?

- Seulement de SAM, parce qu'il a signé la convention ;
- De SAM, SOPHIE, LAURA et TIM, chacun pour un quart du montant global ;
- De SAM, SOPHIE, LAURA et TIM, chacun pour le montant global ;
- De SAM, SOPHIE, LAURA et TIM, dans la mesure de leur participation dans la société de droit commun qui existe entre eux.

c. Une profession libérale comme un réviseur d'entreprises :

- Ne doit pas se soucier des interdictions contenues dans la liste des clauses abusives reprise dans le Code de droit économique étant donné que ces dispositions ne s'appliquent pas aux professions libérales ;
- Doit tenir compte de la liste des clauses abusives contenues dans le Code de droit économique puisque le Code de droit économique s'applique aussi aux professions libérales ;
- Ne doit pas se soucier des interdictions contenues dans la liste des clauses abusives dans le Code de droit économique car cela ne s'applique que dans les rapports entre deux entreprises.

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE**

**VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS 022 »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

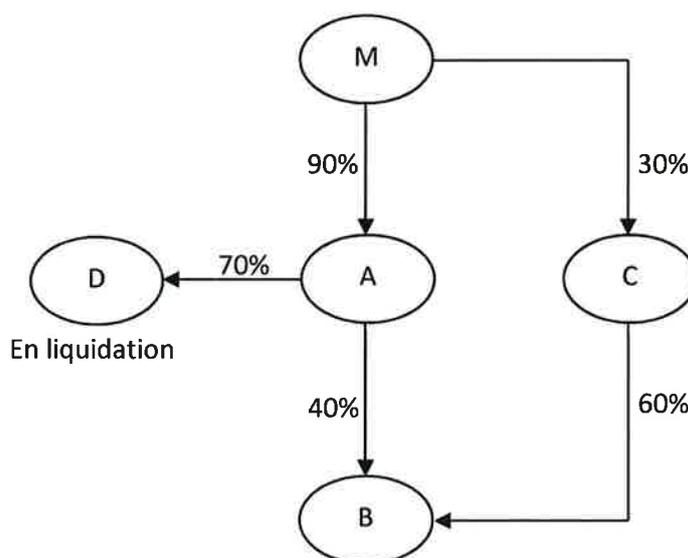
**NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE ET ECRIRE LISIBLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS (022)**

**Question 1 (30 points)**

La maison-mère M détient directement et indirectement des parts dans 4 sociétés, selon la structure suivante :



Veillez déterminer pour les comptes consolidés de la maison-mère le pourcentage d'intérêt, le pourcentage de contrôle et la méthode de consolidation de chacune des 4 sociétés :

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
M dans A	.....	.....	.....
M dans B	.....	.....	.....
M dans C	.....	.....	.....
M dans D*	.....	.....	.....

\* D est en liquidation

**Question 2 (20 points)**

Les comptes des filiales peuvent-ils être repris dans les comptes consolidés à une autre date de clôture que celle des comptes consolidés ? Si oui, dans quelle situation et selon quelles conditions?

**Question 3 (50 points)**

La société M a acquis 90% des parts de la société A en date du 31 décembre 2015 pour un prix de 8.000.000 EUR. A la date d'acquisition, les fonds propres de la société s'élevaient à 9.500.000 EUR, composés de 3.000.000 EUR de capital, 4.000.000 EUR de réserves et 2.500.000 EUR de résultat de l'exercice 2015. Il apparaît que ces fonds propres sont sous-évalués de 500.000 EUR en raison d'amortissements excédentaires sur immobilisations incorporelles.

On vous demande de déterminer l'écart de consolidation et les intérêts minoritaires au 31 décembre 2015.

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION » 050 »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

**NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE**

**ECRIRE LISIBLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE**

AVD/sh/15/10/2016

<p align="center"><b>EXAMEN D'ADMISSION – COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION (050)</b></p>
---

**Question 1 :**

**Contexte :**

La société VENUS est spécialisée dans la fabrication de barres chocolatées. L'unité de mesure est la boîte de barres chocolatées. Le processus de production fait intervenir un « mix » de matières premières achetées auprès d'une firme extérieure, de la main d'œuvre directe et des charges d'atelier de production. Pour le mois de février de l'année « N », la comptabilité de gestion vous communique les informations suivantes :

- Matières premières : 4.000 kg à 10 € le kg ;
- Main d'œuvre directe : 2.400 heures à 15 € l'heure ;
- Atelier de production : 1.200 heures-machine à 40 € l'heure-machine.

Ces consommations incluent celles des produits non terminés en fin de période (encours final au 31 janvier). Cet encours a consommé 500 kg de matières premières, 200 heures de main d'œuvre directe et 100 heures-machine.

En début de période existait un encours de départ ayant consommé 300 kg de matières premières à 9 € le kg en janvier, 200 heures de main d'œuvre directe à 14 € l'heure en janvier et 90 heures d'atelier de production à 45 € l'heure en janvier.

La production finie de la période (janvier) est de 1.000 boîtes de barres chocolatées.

**Questions : (30 points)**

1. Calculez la valeur de l'encours de début et de fin janvier (10 points).
2. Calculez le coût de production d'une boîte de barres chocolatées en janvier (20 points).

## Question 2 :

### **Contexte :**

La société MICUIT exploite actuellement un restaurant. Elle souhaite en ouvrir un second et vous demande quelques informations concernant sa rentabilité prévisionnelle. Les **charges variables** (produits alimentaires, boissons, décoration, produits d'entretien etc...) sont de **15 € par menu servi**. Voici les prévisions de charges fixes pour **une année** d'exploitation.

Assurances	3.500	
Contrats d'entretien	2.500	
Location bâtiment	12.000	
Amortissement matériel	5.600	
Chauffage	4.000	
Electricité	4.200	
Droits divers (SABAM ...)	1.200	
<b>Total hors main d'œuvre</b>		<b>33.000</b>

En ce qui concerne le personnel, afin d'assurer deux services (midi et soir), six jours sur sept et de fermer l'établissement en février, (on compte donc **26 jours** d'ouverture par mois en moyenne) le personnel suivant est envisagé (**toutes charges comprises, par mois**).

	Nombre	Coût par personne	Total
Cuisiniers	2	3.600	7.200
Commis de cuisine	2	2.500	5.000
Personnel de salle	3	3.000	9.000
Responsable de salle	1	4.000	4.000
Direction	1	5.000	5.000
<b>Total mensuel main d'œuvre</b>			<b>30.200</b>

La capacité maximum de ce restaurant est de 60 couverts par service.

Le nombre de couverts prévus, en moyenne, par jour (pour les deux services) est de 90. L'addition moyenne prévue par couvert est de 40 €.

### **Questions : (40 points)**

1. Combien de couverts, par mois le restaurant doit-il servir afin d'atteindre son point neutre (*breakeven*) ? Quel est son point neutre journalier ? **(5 points)**
2. Quelle est sa marge et son taux de sécurité journaliers ? **(5 points)**
3. Représentez graphiquement la situation mensuelle de ce restaurant. **(5 points)**
4. Présentez un tableau de résultat mensuel **(5 points)**
5. La direction se demande s'il serait possible d'engager un commis de cuisine et un responsable de salle supplémentaire (aux mêmes conditions financières). Est-ce possible ? Quelles en seraient les conséquences sur le résultat ? Combien faudrait-il de couverts journaliers en plus afin d'atteindre le même résultat que celui prévu actuellement ? Discutez. **(10 points)**
6. Quel est le coût complet d'un repas au point neutre, le coût en *direct costing* et le coût en imputation rationnelle ? **(10 points)**

### Question 3 :

L'entreprise manufacturière MANUFAC fabrique et vend trois produits. Ses activités se déroulent exclusivement à l'intérieur d'un atelier où tous ses produits suivent un parcours similaire. On établit des coûts standards complets pour chacun des trois produits. On affecte directement aux produits les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe. On impute aux produits les frais généraux de fabrication à partir du coût standard de la main-d'œuvre directe. On considère les frais de vente et d'administration comme des frais se rapportant à l'ensemble de la période et on ne les répartit pas entre les produits.

Voici le budget pour le prochain exercice :

<b>Ventes</b>	<b>3.832.600</b>
Matières premières	680.000
Main d'œuvre directe	215.000
Frais généraux de fabrication	1.703.000
<b>Bénéfice brut</b>	<b>1.234.600</b>
Frais de vente et d'administration	624.000
<b>Bénéfice net</b>	<b>610.600</b>

La fiche du coût de revient standard des produits est donc, suivant les directives ci-dessus, la suivante :

	Produit A	Produit B	Produit C
<b>Matières premières</b>	<b>20.00</b>	<b>30.00</b>	<b>10.00</b>
Main d'œuvre directe	10.00	6.67	5.00
Frais généraux de fabrication	79.21	52.81	39.60
<b>Total</b>	<b>109.21</b>	<b>89.47</b>	<b>54.60</b>

Devinant des lacunes dans l'établissement de ses coûts de revient, MANUFAC procède à l'analyse par activité de son exploitation (*activity based costing*) et en déduit les tableaux suivants :

Activité	Unité d'œuvre ( <i>activity driver</i> )	Produit A	Produit B	Produit C	TOTAL
Production	Unités produites	10.000	15.000	3.000	28.000
Utilisation des machines	Heures machine	5.000	12.000	3.000	20.000
Gestion des composants	Composants	50.000	90.000	30.000	170.000
Mise en course	Nombre de mises en course	8	10	12	30
Ingénierie	Heures travaillées	2.500	3.500	4.000	10.000
Emballage	Unités livrées	100	500	2.000	2.600

La répartition des frais généraux de fabrication est la suivante :

Utilisation des machines	700.000
Gestion des composants	300.000
Mise en course	3.000
Ingénierie	500.000
Emballage	200.000
<b>Total</b>	<b>1.703.000</b>

Quant aux frais de vente et d'administration, mis à part 10 % de ces frais qui sont spécifiques au produit C, il faudrait effectuer une analyse des activités pour pouvoir les établir et ensuite les rattacher aux produits. Ceci se fera dans une prochaine étape.

**Questions : (30 points)**

1. Calculez le coût de revient des produits A, B et C selon la méthode de la comptabilité par activité (*activity based costing model*). **(15 points)**
2. Proposez à l'entreprise une stratégie de réduction des coûts. **(10 points)**
3. En quoi la méthode antérieure présentait-elle des lacunes ? **(5 points)**

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM!**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES (090)**

**Instructions:**

*Ce questionnaire reprend 20 questions à choix multiples. Chaque question reprend plusieurs choix parmi lesquels seul 1 choix est correct. Il vous est demandé d'entourer la bonne réponse. Une bonne réponse donne droit à 3 points, une affirmation fausse donne -1, pas d'affirmation 0.*

**Question 1**

Dans les ISA, les tests d'écritures dans les journaux comptables sont :

- 1) Obligatoires et permettent de détecter des fraudes comptables ;
- 2) Obligatoires et permettent de tester les connaissances du personnel comptable ;
- 3) Facultatifs et permettent de détecter des fraudes comptables ;
- 4) Facultatifs et permettent de tester les connaissances du personnel comptable.

**Question 2**

Lorsqu'un auditeur rédige un rapport sur les états financiers résumés, et que l'entité lui présente des informations supplémentaires non auditées, alors l'auditeur doit d'abord :

- 1) Indiquer dans son rapport sur les états financiers résumés, que de telles informations ne sont pas couvertes par son rapport ;
- 2) Demander à la direction de modifier la présentation de ces informations supplémentaires non auditées ;
- 3) Evaluer si les informations supplémentaires non auditées sont clairement différenciées des états financiers résumés ;
- 4) Emettre une opinion indiquant que les états financiers contrôlés ne sont pas dans tous les aspects matériels cohérents avec le résumé fidèle.

### **Question 3**

Dans le cas où la présence de l'auditeur à la prise d'inventaire physique des stocks est impraticable et qu'il n'est pas possible de recueillir des éléments probants et appropriés concernant l'existence et l'état du stock par la mise en œuvre de procédures alternatives :

- 1) L'auditeur doit trouver une solution afin de rendre la prise d'inventaire physique des stocks réalisable au cours de la prochaine mission d'audit ;
- 2) L'auditeur doit modifier l'opinion dans son rapport d'audit en raison d'une limitation dans l'étendue de ses travaux ;
- 3) L'auditeur doit démissionner de sa mission d'audit ;
- 4) L'auditeur doit considérer cette limitation comme étant une anomalie acceptable.

### **Question 4**

Lorsque la loi ou la réglementation fixe de façon suffisamment détaillée les termes de la mission d'audit :

- 1) Il n'est pas nécessaire pour l'auditeur de les consigner dans un accord écrit ;
- 2) L'auditeur doit quand même préciser que cette loi ou réglementation s'applique ;
- 3) L'auditeur doit quand même préciser que la direction reconnaît et comprend ses responsabilités ;
- 4) L'auditeur doit quand même préciser que cette loi ou réglementation s'applique et que la direction reconnaît et comprend ses responsabilités.

### **Question 5**

Quelles circonstances pourraient amener l'auditeur à déterminer que des anomalies sont significatives, alors que leurs montants sont inférieurs au seuil de signification pour les états financiers :

- a) Elles affectent la conformité à des exigences réglementaires ;
- b) Elles affectent la conformité aux clauses restrictives de contrats d'emprunt ou à d'autres exigences contractuelles ;
- c) Elles ont trait à des choix erronés ou à l'application incorrecte d'une méthode comptable qui a une incidence non significative sur les états financiers de la période considérée mais qui aura probablement une incidence significative sur les états financiers des périodes futures.

Laquelle des réponses suivantes est correcte :

- 1) Réponses a et b ;
- 2) Réponses b et c ;
- 3) Réponses a et c ;
- 4) Toutes les propositions sont correctes.

### **Question 6**

Les normes ISA prévoient que lors d'un audit :

- 1) L'auditeur interroge toujours la direction afin de savoir si la direction a connaissance de fraudes au sein de la société ;
- 2) L'auditeur interroge uniquement la direction sur leur connaissance de fraudes au sein de la société lorsqu'il suspecte une fraude ;
- 3) L'auditeur n'interroge jamais la direction sur leur connaissance de fraudes au sein de la société ;
- 4) L'auditeur ne parle de fraude à la direction que lorsque l'auditeur a découvert une fraude et que la direction n'est pas impliquée dans la fraude.

### **Question 7**

Un auditeur prévoit d'utiliser des éléments probants provenant d'un audit précédent et portant sur l'efficacité du fonctionnement de contrôles spécifiques :

- 1) Ceci n'est pas permis. Il doit réévaluer annuellement l'efficacité du fonctionnement de contrôles ;
- 2) Ceci est permis. Il ne doit pas réévaluer l'efficacité du fonctionnement de contrôles si aucun changement important, affectant la pertinence des éléments probants, n'est survenu depuis le dernier audit ;
- 3) Ceci est permis. Il doit réévaluer l'efficacité du fonctionnement des contrôles au moins une fois tous les trois audits, même dans le cas où il n'y a eu aucun changement important affectant la pertinence des éléments probants depuis le dernier audit ;
- 4) Ceci est permis. Il doit réévaluer l'efficacité du fonctionnement des contrôles au moins une fois tous les trois audits, lorsque des changements importants, affectant la pertinence des éléments probants, sont survenus depuis le dernier audit.

### **Question 8**

Lorsque les états financiers ont été établis sur la base de l'hypothèse de continuité de l'exploitation mais que l'auditeur, selon son propre jugement, considère que l'application par la direction de cette hypothèse n'est pas appropriée, les normes ISA requièrent de l'auditeur de :

- 1) Exprimer une opinion sans réserve ;
- 2) Exprimer une opinion avec réserve ;
- 3) Exprimer une opinion défavorable ;
- 4) Ne pas s'exprimer et d'établir une déclaration d'abstention.

### **Question 9**

Si, en raison de circonstances imprévues, l'auditeur n'est pas en mesure d'assister à la prise d'inventaire physique des stocks, il doit :

- 1) Réaliser ou observer des comptages physiques à une autre date ;
- 2) Réaliser ou observer des comptages physiques à une autre date, et mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives sur les mouvements intermédiaires ;
- 3) Réaliser ou observer des comptages physiques à une autre date, mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives sur les mouvements intermédiaires et apporter une modification à l'opinion dans son rapport d'audit ;
- 4) Apporter une modification à l'opinion dans son rapport d'audit.

### **Question 10**

Après la date de clôture de l'exercice, l'entreprise est touchée par un incendie entraînant des dommages importants à l'une des usines. Le rapport d'audit n'est pas encore émis. Que doit faire l'auditeur :

- a) C'est la preuve de conditions qui naissent après la date de clôture de l'exercice mais qui ne doivent pas être reflétées dans les états financiers. Une note explicative doit toutefois être ajoutée ;
- b) C'est la preuve de conditions qui existent à la date de clôture de l'exercice et qui doivent être reflétées dans les états financiers ;
- c) C'est un événement postérieur à la date de clôture qui ne doit pas être indiqué dans les états financiers, de quelque manière que ce soit ;
- d) Cet événement doit être reflété dans les états financiers.

Laquelle des réponses suivantes est correcte :

- 1) La réponse a est correcte ;
- 2) Les réponses a et c sont correctes ;
- 3) La réponse d est correcte ;
- 4) Les réponses b et d sont correctes.

### **Question 11**

Lorsque qu'un actuaire évalue les montants à provisionner dans les comptes d'une société, l'auditeur peut uniquement :

- 1) Vérifier que le montant calculé par l'expert est bien repris dans les comptes annuels et que l'expert est compétent ;
- 2) Vérifier que l'expert est indépendant de la société en plus de (1) ;
- 3) Analyser les hypothèses et les données utilisées par l'expert en plus de (1) et (2) ;
- 4) Discuter avec l'expert afin de comprendre ses calculs en plus de (1), (2) et (3).

### **Question 12**

Lorsque l'auditeur relève une anomalie :

- 1) Il doit apprécier si une telle anomalie constitue un indice de fraude ;
- 2) Il ne doit pas systématiquement apprécier si une telle anomalie constitue un indice de fraude ;
- 3) Il doit apprécier si une telle anomalie constitue un indice de fraude, dans la mesure où il s'agit d'une anomalie significative ;
- 4) Il doit apprécier si une telle anomalie constitue un indice de fraude, dans la mesure où un directeur/senior manager est concerné par cette anomalie.

### **Question 13**

Lorsque l'auditeur est tenu par la loi ou la réglementation d'une juridiction particulière d'émettre son rapport d'audit en suivant une présentation ou une rédaction spécifique, et si ce rapport reprend un intitulé, un destinataire, un paragraphe d'introduction qui identifie les états financiers audités, une description de la responsabilité de la direction dans l'établissement des états financiers, une description de la responsabilité de l'auditeur d'exprimer une opinion sur les états financiers et l'étendue de l'audit qui comprend une référence à la loi ou la réglementation et une description d'un audit selon ces normes, un paragraphe d'opinion contenant l'expression de l'opinion sur les états financiers et une référence au référentiel comptable applicable utilisé pour l'établissement des états financiers, la signature de l'auditeur et la date du rapport de l'auditeur, alors :

- 1) Le rapport de contrôle ne peut pas faire référence aux normes ISA ;
- 2) Le rapport de contrôle peut faire référence aux normes ISA, à condition de mentionner spécifiquement dans une réserve les éléments qui ne sont pas conformes aux ISA ;
- 3) Le rapport de contrôle peut faire référence aux normes ISA si le destinataire du rapport le demande spécifiquement ;
- 4) Le rapport de contrôle doit faire référence aux normes ISA.

### **Question 14**

Les déclarations écrites doivent prendre la forme d'une lettre d'affirmation adressée à :

- 1) L'auditeur ;
- 2) Au management ;
- 3) L'entité contrôlée ;
- 4) Les trois propositions sont possibles.

**Question 15**

Indiquez si la phrase suivante est correcte :

Un état financier audité pris isolément, ou un élément spécifique audité d'un état financier peut être publié en même temps que le jeu complet d'états financiers de l'entité. L'auditeur doit également différencier l'opinion exprimée sur l'état financier pris isolément ou sur l'élément spécifique d'un état financier de celle exprimée sur le jeu complet d'états financiers.

- 1) Vrai ;
- 2) Faux.

**Question 16**

Les ISA prévoient que le rapport de l'auditeur sur les états financiers :

- 1) Est oral et libre au niveau du contenu ;
- 2) Est oral et précise le contenu de la déclaration orale ;
- 3) Est écrit et est libre au niveau du contenu ;
- 4) Est écrit et précise les éléments à y inclure.

**Question 17**

Lorsque dans des circonstances exceptionnelles, l'auditeur met en œuvre de nouvelles procédures d'audit ou des procédures d'audit supplémentaires, il :

- 1) Ne doit rien consigner dans ses dossiers d'audit ;
- 2) Doit consigner ces procédures dans le rapport d'audit relatif à l'exercice sur lequel porte le rapport du commissaire ;
- 3) Doit consigner ces procédures dans le rapport d'audit du nouvel exercice ;
- 4) Doit consigner ces procédures si celles-ci mènent à de nouvelles conclusions.

**Question 18**

Les événements postérieurs à la clôture se réfèrent aux événements survenus :

- 1) Entre la date de clôture de la dernière période couverte par les états financiers et la date indiquée sur le rapport d'audit portant sur ces états financiers ;
- 2) Entre la date de clôture de la dernière période couverte par les états financiers et le moment où les tiers ont connaissance des états financiers audités et du rapport d'audit ;
- 3) Entre la date d'établissement des états financiers et la date indiquée sur le rapport d'audit portant sur ces états financiers ;
- 4) Entre la date d'établissement des états financiers et le moment où les tiers ont connaissance des états financiers audités et du rapport d'audit.

**Question 19**

Lorsque l'auditeur arrive à la conclusion que les méthodes comptables de la période en cours n'ont pas été appliquées de façon consistante avec celles appliquées aux soldes d'ouverture, conformément au référentiel comptable applicable, l'auditeur doit :

- 1) Exprimer une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- 2) Exprimer une opinion avec réserve ;
- 3) Exprimer une opinion défavorable ;
- 4) Effectuer des procédures d'audit alternatives.

**Question 20**

Quels éléments peuvent être classifiés comme étant un élément probant ou qu'est-ce qui peut être considéré comme une importante source d'éléments probants :

- a) Les informations qui justifient et corroborent les assertions de la direction ;
- b) Les informations qui contredisent les assertions de la direction ;
- c) L'absence d'information.

Laquelle des affirmations suivantes est correcte :

- 1) L'affirmation a est correcte ;
- 2) L'affirmation c est correcte ;
- 3) Les affirmations a et b sont correctes ;
- 4) Les affirmations a, b et c sont correctes.

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM !**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET  
SYSTÈMES INFORMATIQUES (160)**

**Questions ouvertes: (7 points)**

1. Décrivez les 5 principaux cycles de transactions d'une entreprise. Donnez pour chaque cycle un nombre d'activités typiques. Comment ces cycles sont-ils liés entre eux ?

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

2. Décrivez les quatre opérations de base qui peuvent être exécutées sur des données durables.

**Questions à choix multiples : (8 points)**

*Pour chacune des questions à choix multiples suivantes il y a très précisément une seule réponse exacte. Laquelle ?*

*La correction GIS suivante est appliquée:*

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour l'absence de réponse*
- *-1 point pour une réponse incorrecte.*

1. La mise en œuvre d' .....permet de connecter de manière sécurisée via internet un ordinateur au réseau de l'entreprise et par conséquent de pouvoir transmettre des données de manière sécurisée.
  - A. un réseau local ;
  - B. un intranet ;
  - C. un réseau privé virtuel (VPN) ;
  - D. un extranet.
  
2. Une méthode systématique qui a pour but d'analyser et d'améliorer de manière continue les processus d'une entreprise s'appelle..... :
  - A. *business process reengineering* ;
  - B. automatisation ;
  - C. gestion des processus d'entreprise ;
  - D. modélisation des processus d'entreprise.
  
3. Un système d'information comptable (*Accounting Information System*) crée de la valeur pour une entreprise par :
  - A. l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts de production de produits et de la fourniture de services ;
  - B. la diffusion des connaissances et le soutien du processus décisionnel ;
  - C. l'amélioration de la structure de contrôle interne ;
  - D. aussi bien A que B et C.
  
4. Lequel des points suivants N'EST PAS un avantage d'un système ERP :
  - A. meilleur contrôle d'accès ;
  - B. standardisation des processus et du rapportage ;
  - C. meilleur contrôle des activités ;
  - D. simplicité et coûts réduits.

5. Quelle pratique frauduleuse consiste à offrir un investissement et à financer (en partie) les sommes payées au moyen des investissements de nouveaux clients :
- A. pyramide de Ponzi ;
  - B. technique du salami ;
  - C. chèques à découvert ;
  - D. rapportage financier frauduleux.
6. Laquelle des techniques suivantes peut être utilisée par une entreprise pour protéger la confidentialité des données personnelles de ses clients si elle souhaite utiliser des données réalistes lors des tests d'un nouveau système informatique ?
- A. Signature digitale ;
  - B. Masquage des données ;
  - C. Filigrane digital ;
  - D. Chiffrement.
7. Les développeurs d'un nouveau système d'information vous demandent d'évaluer deux conceptions alternatives. Cette évaluation fera très probablement partie de la phase suivante du cycle de développement du système :
- A. analyse système ;
  - B. analyse conceptuelle ;
  - C. mise en œuvre et conversion ;
  - D. opération et entretien.

**Les affirmations suivantes sont-elles correctes ou incorrectes? (5 points)**

*La correction GIS suivante est appliquée :*

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour l'absence de réponse*
- *-1 point pour une mauvaise réponse.*

1. Une entreprise, ses fournisseurs et ses clients forment ensemble une chaîne de valeurs.

.....

2. Un diagramme entités-relations décrit les flux de données d'une entreprise.

.....

3. Un entrepôt de données (*data warehouse*) contient aussi bien des données détaillées qu'agrégées et est utilisé pour des analyses soutenant la prise de décision et non pas pour le traitement de transactions.

.....

4. COSO décrit et définit les différents éléments d'un système de contrôle interne spécifique pour les systèmes d'information.

.....

5. Un organigramme est un diagramme en bâtons qui est utilisé pour la planification et le contrôle d'un projet.

.....

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM !**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION-ÉCONOMIE COMMERCIALE, GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE  
(170)**

**QUESTION I** (30 points)

A partir du multiplicateur keynésien (que vous définissez) et en utilisant le schéma du circuit économique, discutez des effets, positifs et négatifs, sur l'économie européenne, de l'afflux des réfugiés.

**QUESTION II** (30 points)

Définissez ce qu'on entend par économies d'échelle et expliquez quels sont leurs impacts sur les coûts ( totaux, moyens et marginaux) d'une entreprise.

En quoi les économies d'échelle ont-elles un effet déterminant sur la structure de marché ?

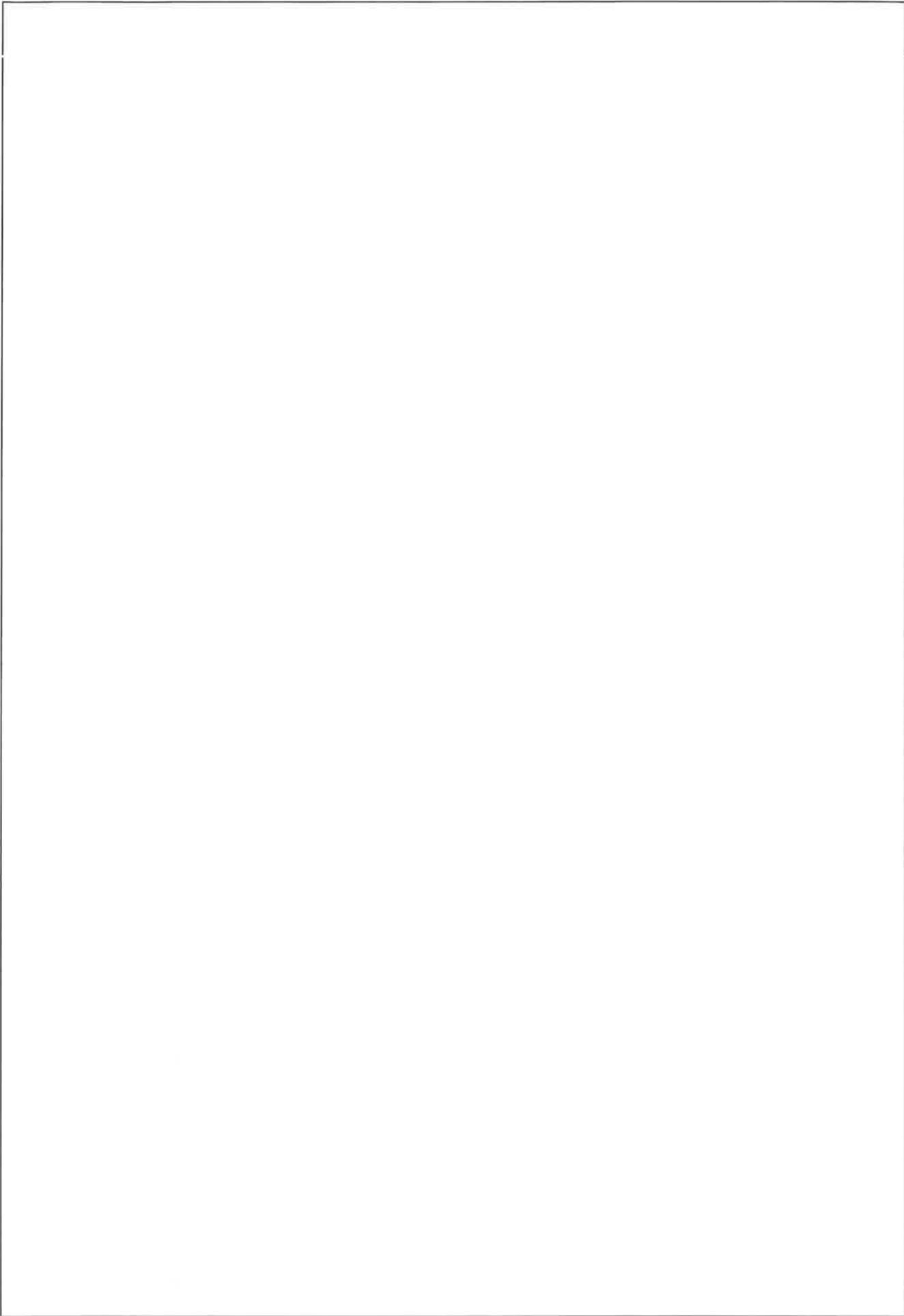
**QUESTION III** (40 points)

Une étude montre que l'élasticité au prix pour le diesel est de -0.8. Sur base de cette information, si l'état augmente les accises sur le diesel, quels seront les impacts à court et long terme sur :

- la consommation de diesel ;
- les dépenses des consommateurs ;
- les recettes des pétroliers ;
- les recettes des constructeurs automobiles ;
- les recettes fiscales de l'Etat.

Justifiez brièvement les raisons qui poussent l'Etat à taxer plus le diesel.

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_



**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUTÉE - VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « MATHÉMATIQUES (181) »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

**NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT - RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – MATHÉMATIQUES (181)**

**Instructions préliminaires**

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution ;
- Attention : un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié ;
- Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique ;
- Seules les méthodes usuelles en mathématiques sont acceptées ;
- Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.

**Bon travail**

**Question 1 (30 points)**

L'entreprise E exprime sa production totale  $q$  en fonction de deux variables :  $q_{Tr}$  quantifiant la quantité de travail et  $q_C$  la quantité de capital nécessaires à la production.

Mathématiquement,  $q(q_{Tr}, q_C)$  est supposée de la forme :

$$q = 2 q_{Tr}^{\frac{1}{2}} + 3 q_C^{\frac{1}{2}}$$

La quantité de travail est égale à deux unités monétaires par unité de capital et la production est écoulee au prix de 8 unités monétaires par unité produite et vendue.

1.1 (5 points) Montrez que la fonction de profit suit l'équation suivante :

$$P(q_{Tr}, q_C) = 16 q_{Tr}^{\frac{1}{2}} + 28 q_C^{\frac{1}{2}} - 2q_{Tr} - q_C$$

Si vous ne pouvez pas justifier l'obtention de cette fonction, passez au point suivant en utilisant son expression explicite.

1.2 (10 points) Calculez les points critiques (zéros des dérivées premières) de cette fonction de profit.

1.3 (15 points) Déterminez pour quelles valeurs de  $q_{Tr}$  et  $q_C$  l'entreprise va maximiser son profit (aide : utiliser les conditions du second ordre).

### **Question 2 (30 points)**

Supposons que, pour un produit déterminé, les fonctions de demande et d'offre soient données respectivement par :

$$p = e^{1-0,1q} + 1$$
$$\text{et } p = 3 - e^{1-0,1q}$$

Calculez le surplus total, qui équivaut à la somme des surplus du consommateur et du surplus du producteur dans un marché d'équilibre. Ces deux surplus ne doivent pas être calculés séparément. Donnez une réponse arrondie à deux décimales.

### **Question 3 (20 points)**

Le coût total  $C_T$  correspondant à la production de  $q$  unités d'un produit est donné par :

$$C_T = q^3 - 8q^2 + 24q + 10$$

3.1 (10 points) Au moyen des dérivées adéquates, déterminez sur quel(s) intervalle(s) la fonction coût marginal est croissante.

3.2 (10 points) Déterminez pour quelles quantités de production le graphique de la fonction "coût moyen" a une concavité vers le haut.

### **Question 4 (20 points)**

Considérons le lancement d'un produit relativement neuf pour lequel le marché potentiel total maximal est estimé annuellement à 200.000 clients. On suppose que le nombre de clients annuel est une fonction croissante et suit la forme explicite :

$$N(t) = \frac{N}{1 + C e^{-kt}}$$

en postulant également que cette fonction va tendre ( $t \rightarrow \infty$ ) vers le marché total maximal. Le marché actuel ( $t = 0$ ) est de l'ordre de 10.000 clients par an et l'on compte que ce marché va exploser d'ici 5 ans ( $t = 5$ ) pour arriver à atteindre 100.000 clients.

Calculez les paramètres  $N$  (5 points),  $C$  (5 points) et  $k$  (10 points) en arrondissant si nécessaire à deux décimales.

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM !**

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – STATISTIQUES (182)**

**Instructions préliminaires**

- Dans chaque problème, détaillez tous les raisonnements conduisant à votre solution.
- Un résultat, même correct, ne sera pas accepté s'il n'est pas justifié. Une réponse obtenue par tâtonnement ou par « essais/erreurs » sera refusée.
- Vous pouvez faire usage d'une calculatrice scientifique mais pas d'une calculatrice graphique.

**Bon travail**

**Statistique descriptive (40 points)**

**Question 1 (20 points)**

**1.1** Définissez les notions de moyenne, de médiane et de mode en tant que paramètres de centralité d'une distribution observée. **(10 points)**

**1.2** Commentez les différences théoriques existant entre moyenne et médiane et justifiez l'utilisation de l'une ou de l'autre. **(10 points)**

**Question 2 (20 points)**

Le gérant d'une filiale bancaire veut étudier l'épargne de ses clients ( $y$ ) en fonction de leurs revenus ( $x$ ). A cette fin, il prélève un échantillon de 50 clients. Il arrive aux résultats suivants : le salaire moyen calculé sur base de cet échantillon est de 1750 euro avec un écart-type de 425 euro ; l'épargne moyenne se situe aux alentours de 400 euro avec un écart-type de 250.

Notre gérant calcule également la somme des produits des observations pour arriver à :

$$\sum_{i=1}^{50} x_i y_i = 39\,655\,020$$

**2.1** Calculez la covariance, les coefficients de détermination et de corrélation entre épargne et revenu. **(10 points)**

**2.2** Interprétez le coefficient de détermination en relation avec la notion de variance et de modélisation linéaire. **(10 points)**

**Statistique inférentielle (60 points)**

Le temps de production du produit de base que vous exportez est supposé distribué normalement avec une moyenne de l'ordre de 65 minutes. Les retours sur livraison vous permettent d'estimer à 6 sur 7 les produits de qualité suffisante sur un marché exigeant. Vous décidez de tester une nouvelle technique de production. Sur 36 produits issus de la nouvelle chaîne de production, seuls 3 sont déclarés non conformes aux normes. Les temps de production mesurés livrent une moyenne de 63 minutes avec un écart-type de 4,2 minutes (temps supposé décimal).

**3.1** Au niveau de fiabilité 5%, pouvez-vous espérer une amélioration de la qualité de votre production ? Déterminez ce que vous appelez hypothèse nulle et hypothèse alternative. **(10 points)**

$H_0$  :

$H_1$  :

**3.2** Formulez une conclusion argumentée. **(10 points)**

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**3.3** Calculez ce que l'on nomme la « valeur p » correspondant à ce problème. Quelle est la signification de cette « valeur p » ? Permet-elle de confirmer votre conclusion établie au point 3.2 ? **(10 points)**

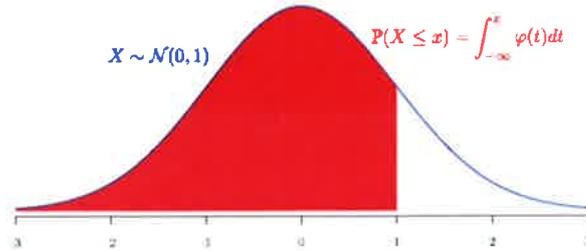
**3.4** Testez la valeur théorique  $\mu = 65$  minutes sur base des observations associées à la nouvelle technique de production. **(10 points)**

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

**3.5** Construisez un intervalle de confiance bilatéral de fiabilité 95% pour la moyenne du temps de production. **(10 points)**

**3.6** Comparez les deux points de vue. **(10 points)**

Annexe : table normale centrée réduite



	0.00	0.01	0.02	0.03	0.04	0.05	0.06	0.07	0.08	0.09
0.0	0.5000	0.5040	0.5080	0.5120	0.5160	0.5199	0.5239	0.5279	0.5319	0.5359
0.1	0.5398	0.5438	0.5478	0.5517	0.5557	0.5596	0.5636	0.5675	0.5714	0.5753
0.2	0.5793	0.5832	0.5871	0.5910	0.5948	0.5987	0.6026	0.6064	0.6103	0.6141
0.3	0.6179	0.6217	0.6255	0.6293	0.6331	0.6368	0.6406	0.6443	0.6480	0.6517
0.4	0.6554	0.6591	0.6628	0.6664	0.6700	0.6736	0.6772	0.6808	0.6844	0.6879
0.5	0.6915	0.6950	0.6985	0.7019	0.7054	0.7088	0.7123	0.7157	0.7190	0.7224
0.6	0.7257	0.7291	0.7324	0.7357	0.7389	0.7422	0.7454	0.7486	0.7517	0.7549
0.7	0.7580	0.7611	0.7642	0.7673	0.7704	0.7734	0.7764	0.7794	0.7823	0.7852
0.8	0.7881	0.7910	0.7939	0.7967	0.7995	0.8023	0.8051	0.8078	0.8106	0.8133
0.9	0.8159	0.8186	0.8212	0.8238	0.8264	0.8289	0.8315	0.8340	0.8365	0.8389
1.0	0.8413	0.8438	0.8461	0.8485	0.8508	0.8531	0.8554	0.8577	0.8599	0.8621
1.1	0.8643	0.8665	0.8686	0.8708	0.8729	0.8749	0.8770	0.8790	0.8810	0.8830
1.2	0.8849	0.8869	0.8888	0.8907	0.8925	0.8944	0.8962	0.8980	0.8997	0.9015
1.3	0.9032	0.9049	0.9066	0.9082	0.9099	0.9115	0.9131	0.9147	0.9162	0.9177
1.4	0.9192	0.9207	0.9222	0.9236	0.9251	0.9265	0.9279	0.9292	0.9306	0.9319
1.5	0.9332	0.9345	0.9357	0.9370	0.9382	0.9394	0.9406	0.9418	0.9429	0.9441
1.6	0.9452	0.9463	0.9474	0.9484	0.9495	0.9505	0.9515	0.9525	0.9535	0.9545
1.7	0.9554	0.9564	0.9573	0.9582	0.9591	0.9599	0.9608	0.9616	0.9625	0.9633
1.8	0.9641	0.9649	0.9656	0.9664	0.9671	0.9678	0.9686	0.9693	0.9699	0.9706
1.9	0.9713	0.9719	0.9726	0.9732	0.9738	0.9744	0.9750	0.9756	0.9761	0.9767
2.0	0.9772	0.9778	0.9783	0.9788	0.9793	0.9798	0.9803	0.9808	0.9812	0.9817
2.1	0.9821	0.9826	0.9830	0.9834	0.9838	0.9842	0.9846	0.9850	0.9854	0.9857
2.2	0.9861	0.9864	0.9868	0.9871	0.9875	0.9878	0.9881	0.9884	0.9887	0.9890
2.3	0.9893	0.9896	0.9898	0.9901	0.9904	0.9906	0.9909	0.9911	0.9913	0.9916
2.4	0.9918	0.9920	0.9922	0.9925	0.9927	0.9929	0.9931	0.9932	0.9934	0.9936
2.5	0.9938	0.9940	0.9941	0.9943	0.9945	0.9946	0.9948	0.9949	0.9951	0.9952
2.6	0.9953	0.9955	0.9956	0.9957	0.9959	0.9960	0.9961	0.9962	0.9963	0.9964
2.7	0.9965	0.9966	0.9967	0.9968	0.9969	0.9970	0.9971	0.9972	0.9973	0.9974
2.8	0.9974	0.9975	0.9976	0.9977	0.9977	0.9978	0.9979	0.9979	0.9980	0.9981
2.9	0.9981	0.9982	0.9982	0.9983	0.9984	0.9984	0.9985	0.9985	0.9986	0.9986
3.0	0.9987	0.9987	0.9987	0.9988	0.9988	0.9989	0.9989	0.9989	0.9990	0.9990

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM !

AVD/sh/15/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION-PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION FINANCIÈRE  
DES ENTREPRISES (190)**

**Question 1** (25 points)

La société "PROFITCO" a emprunté le 20 avril 2010 160.000 € à sa banque. La banque a proposé à la société différents schémas de remboursement. "PROFITCO" a choisi de rembourser son capital et ses intérêts au rythme suivant :

- 20 avril 2012: 20.000€
- 20 avril 2014: 40.000€
- 20 avril 2016: 70.000€

A l'échéance de l'emprunt, à savoir le 20 avril 2019, Profitco doit encore rembourser un dernier montant. A combien s'élève ce dernier sachant que le taux d'intérêt annuel est de 10% ?

**Question 2** (25 points)

La société "WU" est intéressée dans un projet d'investissement de 500.000 €. La durée du projet est de 5 ans et l'investissement sera amorti sur cette période. Grâce à cet investissement, tant une économie annuelle de coûts de 60.000 € que des recettes annuelles supplémentaires de 120.000 € ont été réalisées.

Le taux d'imposition est de 50% et le coût moyen pondéré du capital de l'entreprise est de 14%.

2. a) L'entreprise doit-elle faire cet investissement? Utilisez la méthode de la NET PRESENT VALUE.
- 2.b) Comment procéderiez-vous si vous deviez calculez le taux interne de rentabilité (*Internal Rate of Return* - IRR). (aucun calcul n'est nécessaire)

**Question 3** (25 points)

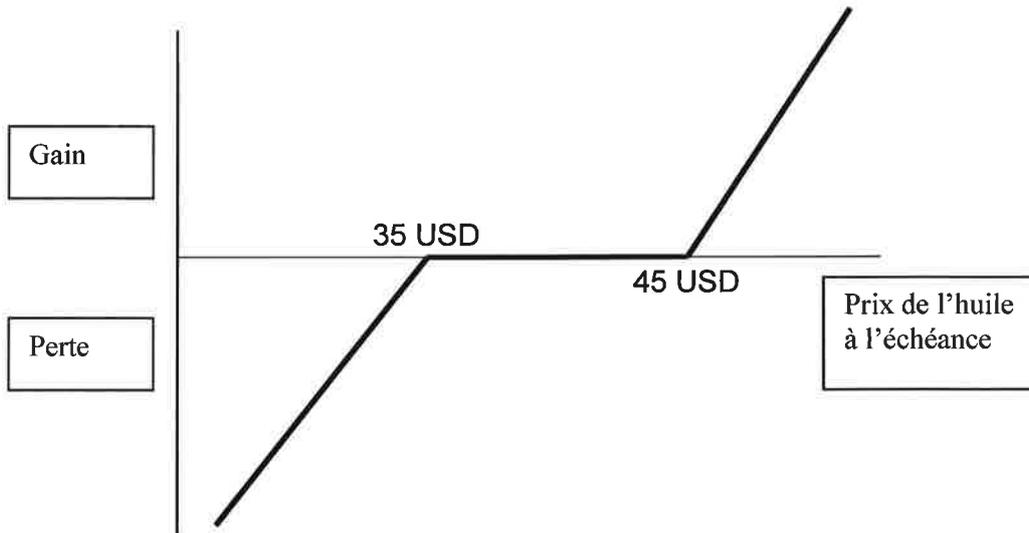
La valeur de marché des fonds propres d'une entreprise s'élève à 50 millions d'euro. La valeur de marché des dettes s'élève à 30 millions d'euro.

Le beta de l'entreprise s'élève à 1.50 et le taux d'imposition à 50%. Le taux d'intérêt sans risque est de 5% alors que la prime de risque du marché est de 6%. Le coût marginal de la dette avant impôts s'élève à 7%.

Compte tenu de ces hypothèses, calculez le coût moyen pondéré du capital (= WACC- *weighted average cost of capital*) de cette entreprise. Commentez votre résultat.

**Question 4** (25 points)

La société "XX" utilise de grandes quantités d'huile brute, qu'elle achète sur le marché. Pour diminuer ses coûts, elle prévoit de se couvrir sur les marchés avec la structure de remboursement suivante :



(les lignes diagonales sont à 45°)

Quelle combinaison d'options donne cette structure de remboursement ?

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM !**

AVD/sh/22/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À  
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS (021)**

**Sélectionnez une seule bonne réponse.**

**Toute réponse correcte vaut 5 ou 6 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1. Toutefois, aucune note négative ne sera appliquée pour les réponses erronées aux questions notées à 5 points.**

**Question 1 (5 points)**

Les entreprises sont tenues de conserver leurs livres comptables :

- pendant 5 ans ;
- pendant 7 ans à partir du premier janvier de l'année qui suit leur clôture ;
- pendant 7 ans à partir du premier janvier de l'année de mise en service ;
- pendant 10 ans à partir du premier janvier de l'année de mise en service.

**Question 2 (5 points)**

Le libellé des comptes prévus au plan comptable minimum normalisé :

- doit être adapté aux caractéristiques propres de l'activité, du patrimoine et des produits et charges de l'entreprise ;
- doit être conforme au libellé des comptes dans l'arrêté royal du 12 septembre 1983 ;
- peut être librement adapté par décision de l'organe de gestion de l'entreprise ;
- peut être adapté aux caractéristiques propres de l'activité, du patrimoine et des produits et charges de l'entreprise.

**Question 3 (5 points)**

Des dérogations à certaines règles du droit comptable :

- peuvent être octroyées par la Commission des normes comptables ;
- peuvent être octroyées selon le cas par le Ministre de l'Economie ou le Ministre qui a les classes moyennes dans ses attributions (ou leur délégués) ;
- peuvent être octroyées selon le cas par le Ministre de l'Economie ou le Ministre qui a les classes moyennes dans ses attributions (ou leur délégués) moyennant l'avis motivé de la Commission des normes comptables ;
- sont exclues en ce qui concerne les entreprises visées par une directive européenne.

**Question 4 (5 points)**

Lorsque les comptes annuels publiés d'une société anonyme ne comprennent pas le compte d'affectations et de prélèvements :

- les administrateurs sont solidairement responsables de préjudice causé éventuellement à un tiers ;
- le commissaire doit faire lui-même la publication complémentaire ;
- la société peut être pénalement responsable ;
- toute distribution de dividendes est suspendue jusqu'à rectification.

**Question 5 (6 points)**

Une marque de commerce ou de fabrique enregistrée par l'entreprise :

- ne peut jamais être enregistrée au bilan ;
- peut être enregistrée au bilan mais ne peut pas être amortie ;
- peut être enregistrée au bilan mais doit être amortie sur la durée d'utilisation économique probable ;
- doit être enregistrée au bilan en tant que *goodwill*.

**Question 6 (6 points)**

Les immobilisations corporelles dont la durée de vie est limitée dans le temps :

- doivent toujours être amorties conformément à un plan établi d'avance ;
- ne doivent être amorties qu'en fonction d'une diminution de leur valeur ;
- ne doivent être amorties que dans la mesure où la valeur comptable dépasse la valeur de réalisation ;
- doivent être amorties selon les taux fixés par la réglementation fiscale.

**Question 7 (6 points)**

Lorsqu'une machine amortissable en 10 ans est désaffectée après 8 ans sans pouvoir être revendue, l'entreprise doit :

- appliquer une réduction de valeur d'un montant équivalent aux deux annuités restant à courir ;
- poursuivre normalement le plan d'amortissement pendant 2 ans ;
- enregistrer un amortissement complémentaire équivalent au solde restant à amortir ;
- constituer une provision pour risques et charges à due concurrence.

**Question 8 (6 points)**

Les créances commerciales font l'objet de réductions de valeur :

- si la créance est cédée avec moins-value à un tiers ;
- si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis ;
- uniquement en cas de procédure de réorganisation judiciaire du débiteur ;
- à concurrence des maxima autorisés par la législation fiscale.

**Question 9 (6 points)**

L'intérêt sur un prêt permettant de financer un bâtiment destiné à la location, dont la construction est terminée mais pour lequel il n'y a pas encore de locataire :

- peut continuer à être repris dans la valeur d'acquisition du bâtiment ;
- ne peut plus être repris dans la valeur d'acquisition du bâtiment ;
- peut seulement continuer à être activé moyennant mention dans l'annexe ;
- doit en tout cas être compris dans la valeur d'acquisition du bâtiment.

**Question 10 (5 points)**

Les frais de recherche :

- ne peuvent pas figurer à l'actif ;
- peuvent figurer à l'actif lorsqu'ils sont subsidiés par les pouvoirs publics ;
- peuvent figurer à l'actif lorsque leur coût de revient ne dépasse pas une estimation prudente de leur rendement futur pour l'entreprise ;
- peuvent figurer à l'actif lorsque leur durée d'utilisation probable est supérieure à 5 ans.

**Question 11 (5 points)**

La plus-value constatée lors de la vente d'un bâtiment immédiatement suivie d'une location-financement de ce même bien doit être (*sale and lease back*) :

- constatée comme produit de l'exercice au cours duquel le bâtiment est vendu ;
- différée jusqu'à la fin du contrat de location-financement ;
- contrebalancée par la constitution d'une plus-value de réévaluation au passif du bilan ;
- inscrite en compte de régularisation et comptabilisée en produits proportionnellement à l'amortissement.

**Question 12 (6 points)**

Lorsqu'une entreprise a effectué trop de versements anticipés d'impôts, l'excédent doit apparaître au bilan parmi :

- les créances à un an au plus ;
- les comptes de régularisation ;
- en déduction des dettes fiscales estimées ;
- en déduction des provisions fiscales.

**Question 13 (6 points)**

Les seules créances qui s'évaluent à la valeur d'acquisition (sous réserve de réduction de valeur éventuelle) sont :

- les créances à plus d'un an ;
- les titres à revenus fixes ;
- les effets de commerce ;
- les créances commerciales.

**Question 14 (5 points)**

Selon la législation sur les comptes annuels (**non** consolidés), les comptes d'impôts différés :

- ne peuvent enregistrer que des latences passives ;
- enregistrent des latences tant actives que passives ;
- n'enregistrent que des latences actives ;
- ne peuvent pas concerner des impôts étrangers.

**Question 15 (6 points)**

Lorsque les comptes d'un exercice antérieur s'avèrent entachés d'erreurs, il est toujours requis de :

- redresser tous les comptes annuels publiés depuis lors ;
- modifier les comptes de l'exercice précédent ;
- corriger, le cas échéant, les évaluations par le compte de résultats de l'exercice ;
- le signaler dans l'annexe des comptes annuels.

**Question 16 (6 points)**

Les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations à des entreprises liées:

- apparaissent de manière distincte au compte de résultats ;
- ne peuvent jamais donner lieu à la comptabilisation d'un résultat ;
- sont mentionnées au compte de résultats et identifiées dans l'annexe ;
- doivent toujours donner lieu à une dotation ou à un prélèvement sur la réserve indisponible à concurrence du même montant.

**Question 17 (6 points)**

Le dividende de l'exercice est :

- enregistré uniquement dans le tableau d'affectation du résultat ;
- inclus dans le bénéfice reporté ;
- enregistré net (après déduction du précompte mobilier) parmi les autres dettes ;
- enregistré brut (avant déduction du précompte mobilier) parmi les autres dettes.

**Question 18 (5 points)**

Laquelle de ces affirmations est exacte ?

- une société détenue à 51% par une autre société n'est pas une petite société ;
- une société filiale ne peut jamais être une microsociété ;
- une société qui a un lien de participation avec une autre société ne peut jamais être une microsociété ;
- à la fin de son premier exercice, une nouvelle société sera toujours une petite société.

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM!**

AVD/sh/22/10/2016

**EXAMEN D'ADMISSION – DROIT DES SOCIÉTÉS (111)**

*Chaque question vaut 10 points.*

**Question 1**

**Laquelle des affirmations suivantes est fausse :**

- Une SCRL peut être engagée par des actes qui excèdent son objet social ;
- L'extrait de l'acte constitutif d'une société en nom collectif ne doit contenir aucune description de l'objet social ;
- Dans une SA, un apport en industrie peut être rémunéré en actions ;
- Une SA dont l'objet n'est pas décrit dans l'acte constitutif peut être déclarée nulle.

**Question 2**

**La SPRL « Food & Fun » vend des smoothies qu'elle produit elle-même. Priscilla, l'un des deux gérants de la SPRL a conclu une convention portant sur l'achat de deux tonnes de bananes pour le prix de 7.000 € au nom et pour le compte de la société. Laquelle des affirmations suivantes est correcte, sachant que les statuts de la SPRL contient une clause qui impose la signature des deux gérants pour les transactions d'une valeur supérieure à 2.000 € ?**

- La convention n'est pas valable, dès lors qu'une SPRL doit comprendre au moins trois gérants ;
- La SPRL n'est pas liée par la convention, même si la disposition statutaire n'a pas été régulièrement publiée. La décision de nomination ne devra jamais être confirmée ou approuvée par le tribunal.
- La SPRL n'est pas liée par la convention si la disposition statutaire a été publiée de manière régulière ;
- La SPRL est liée par la convention. La circonstance que la disposition statutaire ait ou non été publiée de manière régulière est indifférente.

**Question 3**

**Une société est dissoute. L'assemblée générale extraordinaire nomme un liquidateur :**

- Cette décision de nomination doit toujours être confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Cette décision de nomination doit être exceptionnellement confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Cette décision de nomination ne doit jamais être confirmée ou homologuée par le tribunal ;
- Une décision de nomination n'est pas nécessaire parce qu'au moment de la liquidation, les administrateurs sont réputés être liquidateurs.

**Question 4**

**Laquelle des affirmations suivantes est fausse ?**

- L'exigence selon laquelle le capital doit être intégralement souscrit n'implique pas que tous les apports doivent être immédiatement libérés ;
- En cas d'augmentation de capital dans une SA, les nouvelles actions peuvent être émises pour une valeur nominale inférieure à celle des anciennes actions ;
- Une augmentation de capital peut être la conséquence de la conversion de dettes en général et de la conversion d'obligations en particulier ;
- Les augmentations de capital qui sont la conséquence d'une incorporation de réserves, du bénéfice de l'exercice ou de plus-values de réévaluation conduisent toujours à l'émission d'actions nouvelles.

**Question 5**

**Le quorum de présence pour une assemblée générale ordinaire comprend :**

- Au minimum la moitié des actionnaires doivent être présents ou représentés ;
- La présence ou la représentation d'un actionnaire suffit ;
- Au minimum trois quarts des actionnaires, à moins qu'il ne s'agisse d'une deuxième convocation ;
- Pas un seul actionnaire ne doit être présent ou représenté.

**Question 6**

**B vend des parts dans la SPRL X à M. M ne peut pas payer directement et s'accorde avec B pour prévoir un financement. Ce financement est comme suit : B se paie par des liquidités de la SPRL et comptabilise cela comme une dette qu'il a en compte courant envers la SPRL. Par la suite, M va reprendre cette dette en compte courant et la rembourser à sa convenance.**

- Ceci ne pose aucun problème ;
- Ceci est contraire à l'interdiction d'avancer des moyens, de consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. De tels prêts ne sont jamais possibles ;
- Ceci peut être contraire à l'interdiction d'avancer des moyens, de consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. L'assistance financière est possible dans certaines limites moyennant l'approbation préalable par l'assemblée générale statuant au quorum et à la majorité requis pour une modification des statuts, après un rapport préalable du collège de gestion;
- Ceci peut être contraire à l'interdiction d'avancer des moyens, de consentir des prêts dans le but de l'acquisition de parts propres de la SPRL par un tiers. L'assistance financière est possible sans limites moyennant l'approbation préalable par l'assemblée générale décidant au quorum et à la majorité requis pour une modification des statuts, après un rapport préalable du collège de gestion;

**Question 7**

**En tant qu'associé d'une SPRL, je souhaite exercer mon droit d'interpellation.**

- Le droit d'interpellation peut être exercé par des associés, uniquement lors de l'assemblée, sur tout ce qui concerne la société, à l'égard des gérants, mais non du commissaire ;
- En tant qu'associé, je peux poser préalablement une question écrite sur les points qui sont mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale, dans le délai prévu à l'assemblée générale, ou je peux également, en tant qu'associé, poser une question oralement, sur les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale, aux gérants et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ;
- En tant qu'associé, je peux poser une question écrite avant l'assemblée générale sur tout ce qui concerne la société, dans le délai prévu à l'assemblée générale, ou je peux poser, sur tout ce qui concerne la société, une question oralement aux gérants et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ;
- En tant qu'associé, je peux poser préalablement une question écrite sur les points qui sont mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale au conseil de gérance ou commissaire, dans le délai prévu dans les statuts. Ce n'est pas possible lors de l'assemblée.

**Question 8**

Quelle **n'est pas** une caractéristique de la société coopérative?

- La grande liberté statutaire dont bénéficient ses fondateurs ;
- L'obligation d'attribuer à chaque associé une part avec une valeur fixe en argent ;
- Le capital social que se divise en deux parties, à savoir une part variable et une part fixe ;
- La possibilité pour un associé d'entrer et de se retirer librement avec le remboursement d'une part de retrait.

**Question 9**

Une SA est constituée avec un capital social de 100.000 EUR, divisé en 100 actions, 4 actionnaires ont chacun souscrit 25 actions. 3 actionnaires ont immédiatement libéré 25.000 EUR. Tom libère seulement 5.000 EUR. Quelle affirmation est correcte?

- Le capital minimum n'est pas intégralement et inconditionnellement souscrit ;
- Les quatre actionnaires sont responsables pour la libération de 1.250 EUR ;
- L'obligation de libération minimale est respectée ;
- Tom est seul responsable pour la libération de 1.250 EUR.

**Question 10**

Afin de déterminer si un groupement forme une société ou une association.

- Il convient de déterminer la nature des activités effectivement réalisées par le groupement ;
- Il convient de déterminer la nature des activités telles que celles-ci sont décrites dans l'objet social du groupement et de déterminer si les activités sont réalisées dans un but lucratif ;
- Il convient de déterminer la nature des activités telles que celles-ci sont décrites dans l'objet social du groupement et de déterminer si les activités sont réalisées dans un but lucratif et visent à un partage des profits entre les membres du groupement ;
- Seule la question de savoir si la société a un but lucratif est pertinente.

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE**

**VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « 112 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE »**

**VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT**

**NE PAS INDIQUER VOTRE NOM / NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE**

**ECRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS**

**COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE**

AVD/sh/22/10/2016

<b>EXAMEN D'ADMISSION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (112)</b>
---

**Question 1** (50 points)

Analysez, exemples à l'appui, en quoi le commissaire est un acteur important du gouvernement d'entreprise.

**Question 2** (25 points)

Analysez, exemples à l'appui, en quoi l'actionnaire peut jouer un rôle dans le cadre du gouvernement d'entreprise.

**Question 3** (25 points)

Une société belge cotée peut-elle décider de ne pas créer :

- 1) Un comité de nomination ;
- 2) Un comité de rémunération ;
- 3) Un comité d'audit.

Justifiez votre réponse pour chaque comité spécialisé/consultatif